



2^e Kemicini, âgé de 41 ans cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close

approvée: un mot rajouté et arrêtée les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

m/s bls

M. G. Guérin

de Gouffier Hallamby

N° 208

Enquête concernant le nom Centa, portant le n° 339 des revendications.

Cesame lui, neuf mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gru, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Moto qui appartient à Centa qui la tient de son défunt père décédé depuis quelques années sans laisser d'autres héritiers. »

2^e Kemicini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. G. Guérin

de Gouffier Hallamby

N° 209

Enquête concernant le nom Centa portant le n° 340 des revendications.

Cesame lui, neuf mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gru, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je sais que la terre Hekema a appartenu au père de la femme de Bahalatope, mais cet homme l'a changée contre un cheval avec son harasement, au père adoptif de Centa. À sa mort cette femme a donné la ^{terre} son fils adoptif le nom Centa qui en ferait sans trouble depuis cette époque, c'est à dire depuis 8 ou 9 ans environ. »

2^e Kemicini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. G. Guérin

de Gouffier Hallamby

atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gehiputta appartient à Bettontataipi qui en possédait avant sa mort depuis au moins 110 ans.

« La femme Omekita sœur de le venu Vaiavui never en refusa à tout ses deux frétiliers... »

2^e Cahava, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Gwihae après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessous.

Les membres de la commission:

Mr Gouillet Dr Grofelli Hattabap

N° 213

Enquête concernant le venu Caipitikino, portant le n° 345 des revendications.

Cesame lui, neuf mille mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Cahetana, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kacanahu appartient à Caipitikino qui la tient de sa mère décédée depuis longtemps sans héritier d'autre frétilier et en possède sans honte depuis 110 ans... »

2^e Capitotka, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessous.

Les membres de la Commission:

Mr Gouillet Dr Grofelli Hattabap

N° 214

Enquête concernant le venu Caipitikino, portant le n° 346 des revendications.

Cesame lui, neuf mille mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Cahetana, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Caipitikino possède la terre Ratui depuis au moins 110 ans, cette terre lui vient de sa défunte mère dont il est le seul héritier... »

2^e Capitotka, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu



après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. Goussy~~

Dr Goussy

Hattambaré

N° 215

Enquête concernant le siège Eaputotka, portant le n° 347 des revendications.

Cependant lui, neuf mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demandant à avilim qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Eaputotka fait de la terre Mahinatala depuis au moins 40 ans. Cette terre lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier. »

2^e Gui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. Goussy~~

Dr Goussy

Hattambaré

N° 216

Enquête concernant la femme Apia, portant le n° 348 des revendications.

Cependant lui, neuf mille neuf cent quatre ont comparu:

1^e Mataheli, âgé de 39 ans, cultivateur demandant à avilim qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Mataheli appartenait depuis longtemps à Roanna et à Apia. J'ai entendu dire que les nommés Vacakariki et Nataheli avaient enlevé à leurs droits sur cette terre. »

2^e Gui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. Goussy~~

Dr Goussy

Hattambaré

N^o 217

Enquête concernant le vien Nohavalii, portant le n^o 319 des revendications.

Cesauñ'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gavatini, âge de 41 ans, cultivateur demeurant à Atikin qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le vien Gamaditka possède la terre Oi-avis longtemps avant de mourir. Les nommés 1^e Malovahis, 2^e Taheto, 3^e Huitini, 4^e Piaopin, 5^e Odachha (dette), et 6^e Tschichipu, tous enfants de Gamaditka furent de cette terre depuis le mort de leur père. »

2^e Pukotka, âge de 26 ans, cultivateur demeurant au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~no 9 envoi~~

O. Graselli Hattaway

N^o 218

Enquête concernant le vien Caipitikino, portant le n^o 350 des revendications.

Cesauñ'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Meihans, âge de 56 ans, cultivateur demeurant à Atikin qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Caipitikino possède la terre Haona depuis très longtemps. « Elle lui vient de sa réputée mère dont il est l'unique héritier. »

2^e Kauputokka, âge de 64 ans environ, cultivateur au même lieu, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~no 9 envoi~~

O. Graselli Hattaway

N^o 219

Enquête concernant la femme Vachin, portant le n^o 351 des revendications.

Cesauñ'hui neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Caipitikino, âge de 50 ans cultivateur demeurant à Atikin qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai toujours considéré le vien Koamme comme propriétaire



de la terre Hatahawa sur laquelle il avait un troupeau de bœufs, et je n'ai jamais entendu dire que Beafana avait des droits sur cette terre.

2^e Matahotu, âgé de 19 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a déclaré :

« Mon père était gardien en troupeau de bœufs faisant sur la terre Hatahawa et il était payé par Beafana et non pas le nom Beafana qui n'a aucun droit sur cette terre. »

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Mr Gouraud

Dr Crozatier Hatahawa

N° 220

Enquête concernant la femme Mahiaau, portant le n° 353 des revendications

Cependant lui, neuf mille neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Gouatumumu, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atuaau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaitai appartenait à la femme Mahiaau qui la tient de son défunt mari et en garde sans trouble depuis 10 ans. »

2^e Kavei, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Mr Gouraud

Dr Crozatier Hatahawa

N° 221

Enquête concernant la femme Mahiaau, portant le n° 354 des revendications

Cependant lui, neuf mille neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Gouatumumu, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atuaau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaitai appartenait à la femme Mahiaau qui la tient de son défunt mari décédé sans autre héritier et en garde sans trouble depuis 10 ans. »

2^e Kavei, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr Guérinot~~

~~Dr Gouffé~~

~~Hallermont~~

N° 222

Enquête concernant le rium Hovei, portant le
n° 355 des revendications.

Ces jours-là, nous avons mis nos enquêtes, ont
complété:

1^e Kili, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à
Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Voirhatkata, appartenant à Hovei et à son
frère Louhi qui la tiennent de leur défunte mère et en
possèdent depuis longtemps... »

2^e Gavatini, âgé de 61 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr Guérinot~~

~~Dr Gouffé~~

~~Hallermont~~

N° 223

Enquête concernant le rium Hovei, portant le
n° 356 des revendications.

Ces jours-là, nous avons mis nos enquêtes, ont
complété:

1^e Kili, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à
Atihen, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Lappumhe appartient à Hovei et à son frère
Louhi qui la tiennent de leur défunte mère et en possèdent sans
trouble depuis longtemps... »

2^e Gavatini, âgé de 61 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr Guérinot~~

~~Dr Gouffé~~

~~Hallermont~~



N° 224

N° 357 des revendications

Enquête concernant le rium Hovei portant le n° 357 des revendications.

Cependant, nous mai mil neuf cent quatre, ont commencé:

1^e Kili, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre abusiva nre à Atihen appartenait à Hovei et à son père Tuhu qui la tiennent se leur sépare nre et « en faisaient paixiblement depuis longtemps. »

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Gouffier~~

M. Gouffier

M. Wattambarak

N° 225

N° 358 des revendications

Enquête concernant le rium Hovei, portant le n° 358 des revendications.

Cependant, nous mai mil neuf cent quatre, ont commencé:

1^e Kili, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Otomii nre à Atihen appartenait à Hovei et à son père Tuhu qui la tiennent se leur sépare nre et « en faisaient sans contestation depuis longtemps. »

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Gouffier~~

M. Gouffier

M. Wattambarak

N° 226

N° 359 des revendications

Enquête concernant la femme Tinitehetu portant le n° 359 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont commencé:

1^e Eveau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Géacapo appartenait depuis longtemps à la femme Trinichetu qui la tient de son époux père dont elle est l'unique héritière.

2^e Gari, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. Guérinot~~

~~Dr. Griselliéy Hattambaré~~

N° 227

N° 360 des revendications

Enquête concernant la femme Trinichetu, portant le n° 360 des revendications.

Ces jours-là six mois mil neuf cent quatre, ont comparue:

1^e Ewean, âgé de 17 ans, cultivateur demeurent à Achien qui, après sement prêté, nous a déclaré:

« La terre Géacapo appartenait à la femme Trinichetu, qui la tient de sa mere adoptive déisée sans héritier et en la possession effective depuis plus de 15 ans. »

2^e Gari, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Guérinot~~

~~Dr. Griselliéy Hattambaré~~

N° 228

N° 361 des revendications

Enquête concernant le nuns Pesante, portant le n° 361 des revendications.

Ces jours-là six mois mil neuf cent quatre, ont comparue:

1^e Kauenni, âgé de 35 ans maitre-coureur demeurent à Achien qui, après sement prêté nous a déclaré:

« J'ai connu le nun Boliputoka, décédé au commencement de l'année, la terre Nopukava née à Anaho lui appartenait depuis très longtemps et il n'a pas laissé d'autre héritier que son neveu le nun Pesante. »

2^e Hamukera, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu nous a fait une déclaration confirmant en toutes points la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

~~M. Goumard~~ Dr Grosfils M. Wattambaré

N° 229

N° 362 des revendications

Enquête concernant le rium Pesante portant le
n° 362 des revendications.

Cependant lui, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Vaianni, âgé de 35 ans, maitre-couvres serrurier
à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« J'ai connu le rium Boliputoka décédé au commencement
de l'année; la terre Tehei-Puatinis rie à Anaho lui apparten-
tait depuis longtemps. Il n'a pas laissé d'autre héritier que
son neveu le rium Pesante. »

2^e Haukene, âgé de 30 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goumard~~ Dr Grosfils M. Wattambaré

N° 230

Enquête concernant le rium Pesante portant le n°
363 des revendications.

Cependant lui, six mai mil neuf cent quatre, ont com-
posé:

1^e Vaianni, âgé de 35 ans, maitre-couvres serrurier
à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« J'ai connu le rium Boliputoka décédé dans le commen-
cement de l'année; la terre Paekeho lui appartenait depuis long-
temps; il n'a pas laissé d'autre héritier que son neveu le rium
« Pesante. »

2^e Haukene, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goumard~~ Dr Grosfils M. Wattambaré

N° 231

N° 364 des revendications

Enquête concernant le siège Ah-Wan (Lion) portant le n° 364 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre, ont déclaré :

1^e Vanaus, âgé de 35 ans, cultivateur dénonçant à Atihau qui, après sement prêté, nous a déclaré :

« J'ai connu Gootibido, qui est décédé au commencement de l'année, je sais que la terre Gootibido lui appartenait depuis longtemps et qu'il a donné cette terre au siège Ah-Wan (Lion), en fraude d'une dette. »

2^e Hunkena, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 232

N° 365 des revendications

Enquête concernant le siège Gimau, portant le n° 365 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre, ont déclaré :

1^e Geatamau, âgé de 26 ans, cultivateur dénonçant à Gimau à Atihau qui, après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre Poehia n'a été achetée appartenant à Gimau à qui la terre de son défunt père dont il est l'unique héritier et en fait depuis longtemps sans trouble. »

2^e Tukacimau, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 233

N° 366 des revendications

Enquête concernant le siège Geatoad, portant le n° 366 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre, ont déclaré :

1^e Coehitie âgé de 46 ans, cultivateur dénonçant à



Atihen qui, après sement prêté, nous a déclaré.

« La terre Marimbi appartient à Gedkooda qui la tient
de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit sans
trouble depuis longtemps. »

2^e Hiniciini, âgé de 47 ans cultivateur au même
lieu, nous a fait une déclaration confirmant la pre-
cédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. G. J. ...~~ Prof. Ellery Hallamby

N° 234

Enquête concernant le lieu Gedkooda portant
le n° 367 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Gaichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant
à Atihen qui, après sement prêté, nous a déclaré:

« La terre Marimbi née à Atihen appartient à Gedkooda
après la mort de son défunt père dont il est l'unique héritier
et en a la possession effective depuis longtemps. »

2^e Hiniciini, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus

Les membres de la Commission

~~Mr. G. J. ...~~ Prof. Ellery Hallamby

N° 235

Enquête concernant le lieu Gedkooda, portant
le n° 368 des revendications

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Gaichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihen qui, après sement prêté, nous a déclaré:

« La terre Penambi née à Atihen appartient à Gedkooda qui
la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en
a la possession effective depuis longtemps. »

2^e Hiniciini, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration

confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Guérinot

de Gouffiller Hattamalap

N° 236

N° 369 des revendications

Enquête concernant le ruisseau Beaksoa portant le n° 369 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gaichitri, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Ouhun qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Haie appartenant à Beaksoa qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit sans trouble depuis longtemps."

2^e Kemicimi, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Guérinot

de Gouffiller

Hattamalap

N° 237

N° 370 des revendications

Enquête concernant le ruisseau Beaksoa portant le n° 370 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gaichitri, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Ouhun qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Vakkakohita appartenant à Beaksoa qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit depuis longtemps."

2^e Kemicimi, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Guérinot

de Gouffiller Hattamalap



N° 238

N° 371 des revendications

Enquête concernant le nom Teakooa portant le
n° 371 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont com-
mencé:

1^e Gaichitie, âgé de 46 ans, cultivateur demeurent à
Atihen qui, après s'ennent prêté, nous a déclaré:

« La terre balnathia née à Atihen appartient à Teakooa
qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en
a joint depuis longtemps. »

2^e Kiniemui, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu après s'ennent prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les Jeudi, mois d'août que dessus.

Les membres de la Commission

M. Gossellin Dr Gossellin Haltangap

N° 239

N° 372 des revendications.

Enquête concernant le nom Teakooa portant le
n° 372 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont
commencé:

1^e Gaichitie, âgé de 46 ans, cultivateur demeurent à
Atihen qui, après s'ennent prêté, nous a déclaré:

« La terre Daves appartient à Teakooa qui la tient de son
défunt père dont il est l'unique héritier et en joint depuis très
longtemps. »

2^e Kiniemui, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après s'ennent prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les Jeudi, mois d'août que dessus.

Les membres de la Commission

M. Gossellin Dr Gossellin Haltangap

N° 240

N° 373 des revendications.

Enquête concernant le nom Teakooa portant
le n° 373 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont
commencé:

1^e Gaichitie, âgé de 46 ans, cultivateur demeurent à
Atihen qui, après s'ennent prêté, nous a déclaré:

« La terre Bahakini née à Atihen appartient à Beahkova et tous
la tiennent depuis peu dont il est l'unique héritier et en possède
évidemment depuis longtemps. »

2^e Kiriakini, âgé de 17 ans, cultivateur du même
lieu après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que ci-dessus.

Les membres de la commission

M. Gouinot Dr. Grosfilley Hallamby

N° 241

Enquête concernant le siège Tahetana portant
le n° 374 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont
complu :

1^e Meihans, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihen qui, après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre bahakini appartient à Tahetana qui en la
possède depuis plus de 16 ans. »

2^e Gaipitikino, âgé de 50 ans, cultivateur du
même lieu nous a fait, après sement prêté, une décla-
ration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que ci-dessus.

Les membres de la Commission

M. Gouinot Dr. Grosfilley Hallamby

N° 242

Enquête concernant le siège Tahetana pour
tant le n° 375 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont
complu :

1^e Meihans, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihen qui, après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre Bahakini appartient à Tahetana qui la
tiens de sa seconde mère et en a la possession effective depuis
plus de 10 ans. »

2^e Gaipitikino, âgé de 50 ans, cultivateur du
même lieu, après sement prêté, nous a fait une dé-
claration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative

a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

N° 243

376 des revendications.

Enquête concernant la femme Haïkohé portant le n° 376 des revendications.

Ces jours-ci, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Caichita, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre nommée ses trois lots dits : Papaoa, Tolian et Lepratereahate appartient à la femme Haïkohé qui la tient de sa défunte mère Matamanihi dont elle est l'unique héritière et en possède depuis longtemps. »

2^e Kinicinui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, nous a fait, après serment prêté, une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 244

377 des revendications.

Enquête concernant la femme Haïkohé, portant le n° 377 des revendications.

Ces jours-ci, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Caichita, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Hauheehua appartient à la femme Haïkohé qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et en possède depuis longtemps. »

2^e Kinicinui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

23/10/1903

Mr Grouvelley Waltambap

N° 245

N° 378 des revendications

Enquête concernant la femme Haïttole, portant le n° 378 des revendications.
Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont été complétés:

1^e Gaichite, âgée de 46 ans, cultivateur demeurant à Oribi qui, après son mariage avec moi, nous a déclaré:

« La terre Haïttole appartient à la femme Haïttole depuis la mort de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et que j'en ai depuis longtemps... »

2^e Kiniemui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après son mariage avec moi, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission:

M. Gouyouwe

Dr Gouffier Wallaumbach

N° 246

N° 379 des revendications

Enquête concernant la femme Haïttole portant le n° 379 des revendications.

Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont été complétées:

1^e Gaichite, âgée de 46 ans, cultivateur demeurant à Oribi qui, après son mariage avec moi, nous a déclaré:

« La terre Oritan appartient à la femme Haïttole qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et que j'en ai depuis longtemps... »

2^e Kiniemui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après son mariage avec moi, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission:

M. Gouyouwe

Dr Gouffier Wallaumbach

N° 247

N° 380 des revendications

Enquête concernant la femme Haïttole, portant le n° 380 des revendications.

Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont été complétées:

1^e Gaichite, âgée de 46 ans, cultivateur demeurant à Oribi qui, après son mariage avec moi, nous a déclaré:



La terre Baikaha appartient à la femme Haakotke qui
à la fin de sa réfute mère dont elle est l'unique héritière et en
a fait sans trouble depuis longtemps.

Le Kinieumii, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu appartenant à son père, nous a fait une déclaration con-
firment la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
clôturé et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérin~~ Mr Grosfilley ~~Hallanby~~

N° 248

Enquête concernant la femme Haakotke por-
tant le n° 381 des revendications.

Cependant lui, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé :

Le Gaichitku, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant
à Oihku qui, après son père, nous a déclaré :

« La terre Taavera appartient à la femme Haakotke
qui la fin de sa réfute mère dont elle est l'unique héritière
et en fait sans trouble depuis longtemps. »

Le Kinieumii, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après son père, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été clôturé et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr Guérin~~ Mr Grosfilley ~~Hallanby~~

N° 249

Enquête concernant le noms Ah-Won père portant
le n° 381 des revendications.

Cependant lui, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé :

Le Kinieumii, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Oihku qui, après son père, nous a déclaré :

« La terre behoowau appartient au noms Ah-Won père
qui la acheté il y a environ 10 ans et en a la possession ef-
fective depuis cette époque. »

Le Gaichitku, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu
après son père, nous a fait une déclaration con-
firment la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et années dessus.
Les membres de la commission

~~M. Gouvernement~~

Dr Grapillay

Hallanvalle

N° 250

N° 383 des revendications

Enquête concernant le siège Caheta portant le n°
383 des revendications.

Depuis-hui six mai mil neuf cent quatre, ont
complété:

1^e Haukkena, âgé de 19 ans, cultivateur demeurant à
Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Anahé appartenait à Caheta qui la tint de son
défunt père Cannachitè. Je sais qu'un partage à l'amiable a
été fait entre les six enfants du dit défunt. »

2^e Hopakketè âgé de 40 ans environ, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouvernement~~

Dr Grapillay

Hallanvalle

N° 251

N° 384 des revendications

Enquête concernant le siège Caheta portant
le n° 384 des revendications.

Depuis-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
complété:

1^e Haukkena, âgé de 19 ans, cultivateur demeurant
à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Puanca née à Anahé appartenait à Caheta
après la mort de son défunt père Cannachitè. Je sais qu'un par-
tage à l'amiable a été fait entre les six frères du dit défunt. »

2^e Hopakketè, âgé de 40 ans environ, cultivateur
au même lieu, après serment prêté, nous a fait
une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouvernement~~

Dr Grapillay

Hallanvalle

N° 252

N° 385 des revendications

Enquête concernant la femme Dapur portant le n° 385 des revendications

Ce jeudi-hui six mai mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur semeur à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Dapur possède la terre Piatopo depuis au moins 40 ans. Elle lui vient de son père qui n'a pas laissé d'autre héritier... »

2^e Matamii, âgé de 38 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

M. J. G. Profilay Hattanibaf

N° 253

N° 386 des revendications

Enquête concernant la femme Dapur portant le n° 386 des revendications

Ce jeudi-hui six mai mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur semeur à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Dapur possède la terre Punahad depuis au moins 40 ans ; elle lui vient de son défunt père qui n'a pas laissé d'autre héritier... »

2^e Matamii, âgé de 38 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

M. J. G. Profilay Hattanibaf

N° 254

N° 387 des revendications

Enquête concernant la femme Tahiatou, portant le n° 387 des revendications

Ce jeudi-hui six mai mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Guitacimii, âgé de 37 ans cultivateur semeur à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré

La terre Cauchina - Muoneva appartient depuis 25 ans à la femme Tahiatua. Cette terre lui a été donnée par sa mère adoptive décédée sans héritier.

Le Caichita âgé de 46 ans, nous a fait, après serment prêté, une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours mois et années dessus.

Les membres de la Commission

W.G. ~~Guimard~~

Dr Gouffier

Hallanval

N° 255

Enquête concernant la femme Tahiatua portant le n° 388 des revendications.

Cesauhui, six mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Tukacini, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Oiauhu appartient depuis 25 ans à la femme Tahiatua qui la tient de son père nouveau décédé sans laisser d'héritier."

2^e Caichita, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours mois et années dessus.

Les membres de la Commission

W.G. ~~Guimard~~

Dr Gouffier

Hallanval

N° 256

Enquête concernant la femme Tahiatua portant le n° 389 des revendications.

Cesauhui, six mai mil neuf cent quatre ont compris:

1^e Tukacini, âgé de 37 ans cultivateur demeurant à atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Komoï appartient depuis 25 ans à la femme Tahiatua, elle la tient de sa mère adoptive décédée sans laisser d'héritier."

2^e Caichita, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative



a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

Dr Grossillier Halturkoff

M. G.
N° 257

Enquête concernant la femme Hoacimini, portant le n° 390 des revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La tute Amawana appartient à la femme Hoacimini depuis longtemps; elle lui vient de sa défunte mère. Je sais que cette femme a fait un partage à l'annable avec sa sœur. »

2^e Pivo, âgé de 40 ans cultivateur dénonçant à atihen, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Dr Grossillier Halturkoff

M. G.
N° 258

Enquête concernant la femme Mankehen, portant le n° 394 des revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil neuf cent quatre ont compris:

1^e Ouitai, âgé de 44 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La tute Vaiavaono, sis à arahlo appartient à la femme Mankehen qui la tient de son défunt père Polin « dont elle est l'unique héritière. »

2^e Brianni, âgé de 32 ans, maitre-comme dénonçant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Dr Grossillier Halturkoff



N° 259

N° 395 ses revendications

Enquête concernant la femme Bahiatutepu, portant le n° 395 ses revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hinieimui, âgé de 46 ans, cultivateur s'occupant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Bahiai appartenant à la femme Bahiatutepu a été son frère Hauhdahu et à sa sœur Bahiatapu. Ils tiennent cette terre de leur défunt père et n'ont pas fait de partage.

2^e Garechitui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Gouraud Dr Gouffier Hallan

N° 260

N° 396 ses revendications

Enquête concernant le sieur Tukacumi portant le n° 396 ses revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur s'occupant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

Le sieur Tukacumi possède la terre Tampea depuis 20 ans. Elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier.

2^e Haitini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Gouraud Dr Gouffier Hallan

N° 261

N° 397 ses revendications

Enquête concernant le sieur Tukacumi, portant le n° 397 ses revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur s'occupant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:


La terre avada appartenait a Tunkacimui qui la tient
de son defunt pere dont il est l'unique heriteur et en possedait sans trouble
depuis 17 ans.

Le Haitini age de 41 ans, cultivateur au même lieu
apres serment, preté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Groussier~~

Dr Groussier Hattamby

N° 262

N° 398 ses revendications

Enquête concernant le rium Tunkacimui por-
tant le n° 398 ses revendications.

Depuis lui, six mai mil neuf cent quatre, ont
compté:

Le Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à
Atihui qui, après serment, prêté, nous a déclaré:

« Le rium Tunkacimui possède depuis 17 ans la terre
à Upèle. Elle lui vient de son défunt pere dont il est l'unique
héritier. »

Le Haitini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment, prêté, nous a fait une décla-
ration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Groussier~~

Dr Groussier Hattamby

N° 263

N° 399 ses revendications

Enquête concernant le rium Capua, portant le
n° 399 ses revendications.

Depuis lui, six mai mil neuf cent quatre, ont
compté:

Le Kemicimi, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihui qui, après serment, prêté, nous a déclaré:

« La terre Patuketka appartient à Capua qui la tient
de sa défunte mere; je sais que les quatre fréteurs de cette famille
ont fait un partage à l'amiable. »

Le Garehiti, âgé de 46 ans, cultivateur au même
lieu, après serment, prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

M. Gouraud

Dr. Gouffier Hallambak

N° 264

Enquête concernant le sien Ah-Won (Lion), portant le n° 400 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Hinieimui, âgé de 17 ans, cultivateur domanial à Atihun qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Cahaoa appartient au sien Ah-Won (Lion) depuis la mort de sa défunte mère dont il est l'unique héritier et en possède depuis 25 ans."

2^e Gaichitui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Gouraud

Dr. Gouffier Hallambak

N° 265

Enquête concernant le sien Ah-Won (Lion), portant le n° 401 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Hinieimui, âgé de 17 ans, cultivateur domanial à Atihun, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Hacmotabi appartient au sien Ah-Won (Lion) depuis la mort de sa défunte mère dont il est l'unique héritier et en possède depuis 25 ans."

2^e Gaichitui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Gouraud

Dr. Gouffier Hallambak



N° 266

N° 402 ses revendications

Enquête concernant le sien Ah-Wan (Léon) portant le n° 402 ses revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil-neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kinicinui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haewahake-Haupe appartient au sien Ah-Wan (Léon) qui la tient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier, et en joint depuis 7 ans. »

2^e Gaichitui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Grouxillier H. Latrumbalz

N° 267

N° 403 ses revendications

Enquête concernant le sien Ah-Wan (Léon) portant le n° 403 ses revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil-neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kinicinui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haua appartient au sien Ah-Wan (Léon) qui la tient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier et en joint depuis 25 ans. »

2^e Gaichitui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Grouxillier H. Latrumbalz

N° 268

N° 404 ses revendications

Enquête concernant le sien Ah-Wan (Léon) portant le n° 404 ses revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil-neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kinicinui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Parahitu appartient au vnu Ah-Wan (Lion) apres la mort de sa defunte mere decedee en 1900 et en fait depuis 25 ans.

2^e Taielitru, age de 46 ans, cultivateur au m^{me} lieu, apres serment prete, nous a fait une declaration confirmant la precedente.

Cette enquete faite sous la forme administrative a ete close et arretee les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Guimard Groussillier

H. Astambaloff

N° 269

Enquete concernant le vnu Ah-Wan (Lion) portant le n° 405 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont compaiu:

1^e Hinicium, age de 47 ans, cultivateur demandant a' atihui qui, apres serment prete, nous a declare:

"La terre Parahitu appartient au vnu Ah-Wan (Lion) apres la mort de sa defunte mere dont il est l'unique frere et en fait depuis 25 ans."

2^e Taielitru, age de 46 ans, cultivateur au m^{me} lieu, apres serment prete, nous a fait une declaration confirmant la precedente.

Cette enquete faite sous la forme administrative a ete close et arretee les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Guimard Groussillier H. Astambaloff

N° 270

Enquete concernant le vnu Ah-Wan (Lion) portant le n° 406 des revendications.

Cependant, cinq mai mil neuf cent quatre, ont compaiu:

1^e Hinicium, age de 47 ans, cultivateur demandant a' atihui qui, apres serment prete, nous a declare:

"Le vnu ah-Wan (Lion) possede depuis 15 ans la terre Bahutiti. Il la tient de sa defunte mere dont il est l'unique frere."

2^e Taielitru, age de 46 ans, cultivateur au m^{me} lieu, apres serment prete, nous a fait une declaration confirmant la precedente.

Cette enquete faite sous la forme administrative a ete close et arretee les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Guimard Groussillier H. Astambaloff

N° 271

N° 408 des revendications

Enquête concernant le siège Gomorino, portant le n° 408 des revendications.

Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

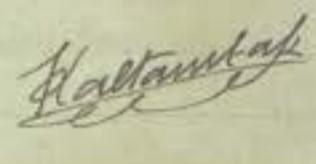
1^e Kaimicino, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à atihé qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gomorino appartenait à Gomorino lui venant de sa mère. Les autres héritiers au nombre de trois ont en leur part des biens de la tête femme... »

2^e Gahelitu, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été éclose et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gouffier  Mr. L'Altaïn

N° 272

N° 409 des revendications

Enquête concernant le siège Tofu, portant le n° 409 des revendications.

Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gaipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à atihé qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kiwanui appartenait à la femme Orna à Juidie depuis 8 ans. Les trois héritiers sont les n° 1^e Tofu, 2^e Bitinpolo (catherine), et 3^e Ceknatako qui, depuis la mort de leur mère possèdent sans trouble en sit terrain... »

2^e Cohetana, âgé de 60 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été éclose et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gouffier  Mr. L'Altaïn

N° 273

N° 410 des revendications

Enquête concernant le siège Hokaketu portant le n° 410 des revendications.

Ces jours-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Euean, âgé de 37 ans cultivateur demeurant à

Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tuvahée appartenait à Hottakette depuis 15 ans.
Elle lui vient de son défunt père qui a laissé 4 autres héritiers, un
partage à l'ainable a été fait entre tous... »

2^e Kame, âgé de 18 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours suivants et au greve serré.

Les membres de la commission

~~M. G. J. M.~~

Dr. Prot. d'ay

Hottakette

N° 274

Enquête concernant le nom Hottakette, portant le n° 411 des revendications.

Ces jours-là, six mois mil neuf cent quatre, ont
commencé:

1^e Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demandant à
Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Maehahana que à malo appartient à
Hottakette depuis 15 ans. Elle lui vient de son défunt père qui
a laissé quatre autres héritiers, un partage à l'ainable a été fait
entre tous... »

2^e Kame, âgé de 18 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours suivants et au greve serré.

Les membres de la commission

~~M. G. J. M.~~

Dr. Prot. d'ay

Hottakette

N° 275

Enquête concernant le nom Hottakette, portant le n° 412 des revendications.

Ces jours-là, six mois mil neuf cent quatre, ont com-
mencé:

1^e Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demandant à Atihen
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Hottakette possède depuis 20 ans la terre Paedata,
elle lui vient de son père adoptif Pukihini qui sans laisser
d'héritier... »

2^e Kame, âgé de 18 ans, cultivateur au même



lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Grouvelley~~

Dr Grouvelley

Hallwyl

N° 236

N° 413 des revendications

Enquête concernant le lieu Tsipitikino-Beni portant le n° 413 des revendications.

Cependant lui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Cavatini, âgé de 62 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kapitecho appartenait à Tsipitikino-Beni depuis 10 ans, il la tient de son père adoptif décédé sans « laisser d'héritier... »

2^e Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Grouvelley~~

Dr Grouvelley

Hallwyl

N° 237

N° 414 des revendications

Enquête concernant le lieu Tsipitikino-Beni portant le n° 414 des revendications.

Cependant lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Cavatini, âgé de 62 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Poipu n° 1 appartient depuis 10 ans à « Tsipitikino-Beni ; elle lui vient de son père adoptif décédé sans laisser d'héritier... »

2^e Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Grouvelley~~

Dr Grouvelley

Hallwyl

N^o 278

N^o 415 des revendications

Enquête concernant la femme Putukloea, Elisabeth, portant le n^o 415 des revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^e Païtetini, âgé de 50 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après s'ennuyer frété, nous a déclaré:

« La terre Hamnia appartient à la femme Putukloea depuis au moins 25 ans, elle lui vient de sa mère adoptive décédée depuis cette époque, sans laisser d'héritier. »

2^e Caipitikino, âgé de 50 ans, cultivateur au même lieu, après s'ennuyer frété, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~

Dr Gréville

~~Hartmann~~

N^o 279

N^o 420 des revendications

Enquête concernant le rieur Ah-Wan-Léon, portant le n^o 420 des revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Paianui, âgé de 15 ans, maitre-couvreur dénonçant à atihen qui, après s'ennuyer frété, nous a déclaré:

« J'ai connu Boliputoka qui est décédé au commencement de la présente année; je sais que la terre Upau lui appartenait depuis longtemps et qu'il l'a donnée cette terre à Ah-Wan-Léon, en « fraînement d'une dette... »

2^e Hamukerna, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après s'ennuyer frété, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~

Dr Gréville

~~Hartmann~~

N^o 280

N^o 421 des revendications

Enquête concernant le rieur Kilitahua, portant le n^o 421 des revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

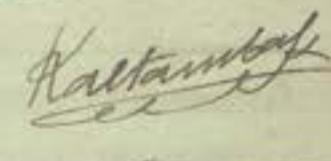
1^e Caipitikino, âgé de 50 ans, cultivateur dénonçant à atihen qui, après s'ennuyer frété, nous a déclaré:

« La terre Hataua-Bulipipi, appartenant depuis 20 ans à
à Hatahava qui la tient de son défunt père, 1^{er} mari de sa mère.
« C'est lui qui a débrouillé la tête terre et l'a plantée en cocotiers. Je
n'aurais jamais entendu dire qu'il n'eût aucun droit sur cette terre
dont Hatahava a la possession effective depuis 20 ans...»

2^e Gari, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gosseling 

N° 281

N° 422 des revendications

Enquête concernant le tiers Hatahava, portant le n° 422 des revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

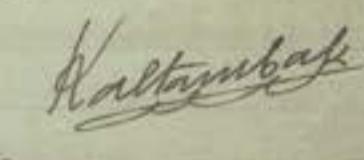
1^e Taipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant
à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Poehi-Sahntoa appartient à Hatahava
depuis au moins 20 ans, elle lui vient de sa défunte mère
Anata qui a laissé un autre héritier. Un partage à l'amiable
a été fait entre les deux enfants de la tête femme.»

2^e Haima, âgé de 18 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gosseling 

N° 282

N° 423 des revendications

Enquête concernant la femme Hiaopiu,
portant le n° 423 des revendications.

Ce jeudi-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Akitini, âge de 41 ans, chef du district d'Atihau
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hacoata appartient à la femme Hiaopiu
depuis longtemps, elle lui vient de son défunt père Panachitu
qui a laissé cinq autres héritiers. Un partage à l'amiable a

"de faire entre les six héritiers en oit Panachite..."

"² Tariatum, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu, après serment, prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~Mr Grapillay~~

Dr Grapillay

Haltambope

N° 283

Enquête concernant la femme Biritchetru portant le n° 424 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

"¹ Turi, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La femme Biritchetru possède la terre Poivavan depuis au moins 30 ans, elle lui vient de son défunt oncle Hoio « qui était en même temps son père mourrier. »

"² Parauanui, âgé de 15 ans, maitre-courees demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous les formes administratives a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~Mr Grapillay~~

Dr Grapillay

Haltambope

N° 284.

Enquête concernant le nom Burkacimui, portant le n° 425 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

"¹ Hookakletu, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Pinaraotes appartient à Burkacimui depuis au moins 10 ans, elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier..."

"² Kanna, âgé de 18 ans, cultivateur au même lieu, après serment, prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~Mr Grapillay~~

Dr Grapillay

Haltambope



N° 285

N° 426 des revendications

Enquête concernant la femme Bitikohai, portant le n° 426 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Taichitui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Beawahae appartient à la femme Bitikohai et à son frère Maihei depuis au moins 15 ans. Ils la tiennent de leur père décédé depuis cette époque... »

2^e Kimeinui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M G~~ de Crozatier ~~Haltambak~~

N° 286

N° 427 des revendications

Enquête concernant la femme Bitikohai portant le n° 427 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Taichitui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Beawahae appartient à la femme Bitikohai et à son frère Maihei, depuis au moins 15 ans. Ils la tiennent de leur père décédé depuis cette époque... »

2^e Kimeinui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M G~~ de Crozatier ~~Haltambak~~

N° 287

N° 428 des revendications

Enquête concernant le ieu Haukerau, portant le n° 428 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kimeinui, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gidetille appartenait depuis longtemps à la femme Bitikohai. Je sais qui elle a donné cette terre à la jeune Manokimi (Lueu), fille du Brunkena... »

2^e Taichitri, âge de 17 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Guimard

Dr Grapille

Hallanay

N° 288

Enquête concernant le sieur Brunkena, portant le n° 419 des revendications.

Depuis lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Kinnicini, âge de 16 ans, cultivateur donnant à Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Mutoka appartenait depuis longtemps à la femme Bitikohai; je sais qui elle a donné cette terre à la jeune Manokimi (Lueu) fille du sieur Brunkena... »

2^e Taichitri, âge de 17 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Guimard

Dr Grapille

Hallanay

N° 289

Enquête concernant le sieur Moni, portant le n° 430 des revendications.

Depuis lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Canatumunu, âge de 39 ans, cultivateur donnant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre acci sise à Atuatua appartient à Moni qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en a la possession effective depuis longtemps... »

2^e, Kiki, âge de 15 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.



Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

~~M. Groux~~ M. Groux

Hallambal

N° 290

Enquête concernant le ruisseau Canatumukoe portant le n° 431 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
compté:

1^e Canatumukoe, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Ottavia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Paefactea, appartient à Canatumukoe;
elle lui vient de sa défunte femme Kachi qui est décédée sans
autre héritier que son mari... »

2^e Kachi, âgée de 45 ans, cultivateuse au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmando la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Groux~~ M. Groux

Hallambal

N° 291

Enquête concernant le ruisseau Canatumukoe, por-
tant le n° 432 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
compté:

1^e Canatumukoe, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Ottavia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haren rive à ottavia appartient au ruis-
seau Canatumukoe qui la tient de sa défunte femme Kachi et
en a la possession effective depuis plusieurs années... »

2^e Kachi, âgée de 45 ans, cultivateuse au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Groux~~ M. Groux

Hallambal

N^o 292

N^o 133 des revendications

Enquête concernant le sieur Vaotia, portant le n^o 133 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tontatuumui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:
"Le sieur Vaotia possède depuis longtemps la terre Paputualheiwi, elle lui vient de son père dont il est l'unique héritier..."

Kili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~M. J. Grouillet~~

Dr Grouillet Haltanabok

N^o 293

N^o 134 des revendications

Enquête concernant le sieur Perante portant le n^o 134 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tukacimui, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"Le sieur Perante a acheté la terre Atihen au n^o 134 Mon espous 8 ans, depuis cette époque il en jouit sans contestation..."

2^e Kentohui, âgé de 32 ans, sans profession, demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. J. Grouillet~~

Dr Grouillet Haltanabok

N^o 294

N^o 135 des revendications

Enquête concernant le sieur Perante, portant le n^o 135 des revendications.

Cependant, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tukacimui, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

Le sieur Cesante a acheté la terre Beita au nomme Men,
il y a 8ans; depuis cette époque il en joint sans contestation.
Le Kentoai, âgé de 52 ans, sans profession, demeure
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~ M. Gouyellay H. Allard

N° 295

Enquête concernant le sieur Caipitevaooho,
portant le n° 436 des revendications.

Cejourd'hui; six mui mil neuf cent quatre ont com-
mencé:

1^e Canatuumuu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Atuata qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Caipitevaooho possède depuis longtemps
la terre Maacathi; elle lui vient de sa défunte femme
dont il est l'héritier vivant les us et coutumes du pays...»

2^e Kili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~ M. Gouyellay H. Allard

N° 296

Enquête concernant le sieur Caipitevaooho
portant le n° 437 des revendications.

Cejourd'hui, six mui mil neuf cent quatre, ont
commencé:

1^e Canatuumuu, âgé de 39 ans, cultivateur demeu-
rant à Atuata qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Alessissee a été vendue à un nomme
Caipitevaooho qui la tient de son défunt frère qui a
laisé aux autres héritiers qui ont fait un partage avec
leur frère nos nomme...»

2^e Kili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et années dessus.
Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~

Dr Gouffier

Hallaniboff

N° 297

Enquête concernant le n^o 1138 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^e. Gouatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Atuatu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Le n^o 1138 Baipitevacouho a la possession effective de la
terre Piaman depuis longtemps ; elle lui vient de sa défunte
femme dont il est l'héritier, en vertu des us et coutumes du pays. »

2^e. Kili, âgé de 15 ans, cultivateur au même lieu, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~

Dr Gouffier

Hallaniboff

N° 298

Enquête concernant le n^o 1139 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^e. Gouatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demeu-
rant à Atuatu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Beuera n^o 1139 appartient au n^o
Baipitevacouho qui la tient de son défunt père qui a
laisié deux autres héritiers. Un partage à l'annuelle a été
fait entre les trois enfants du dit défunt... »

2^e. Kili, âgé de 15 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~

Dr Gouffier

Hallaniboff

N° 299

N° 430 des revendications

Enquête concernant la femme Hoomeista, portant le n° 430 des revendications.

Ce jour-lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

" La terre Teadrimaoava appartenait depuis longtemps à la femme Hoomeista ; elle lui vient de sa seconde mère à dont elle est l'unique héritière..."

2^e Tukacimui, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gravillier~~ M. Gravillier ~~Haltambof~~ Haltambof

N° 300

N° 431 des revendications

Enquête concernant le ruis Vaitetini, portant le n° 431 des revendications.

Ce jour-lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

" La terre Vaiovai a été donnée à Vaitetini il y a 20 ans, par son père pourriez le ruis Gotikaiti. Depuis cette époque il en joint sans trouble..."

2^e Vaeawho (Christine), âgée de 58 ans, cultivateuse au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gravillier~~ M. Gravillier ~~Haltambof~~ Haltambof

N° 301

N° 435 des revendications

Enquête concernant la femme Pota Louise, portant le n° 435 des revendications.

Ce jour-lui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu,

1^e Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

 La terre Hadiateo - Anamia nre à Atuata a appartenait à la femme Pota. Elle refusante sa part des biens de la défunte mire Pikitau. Depuis 15 ans la dite femme en fait sans contestation.

2^e Kiki, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Guérin~~

Dr Gouffier

~~Hallambat~~

N° 302

N° 136 des revendications

Enquête concernant le nre Mohovali dit Huepalu portant le n° 136 des revendications.

Celaud'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Evar, âgé de 37 ans, cultivateur demandant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"Le nre Mohovali possède la terre Toata depuis au moins 10 ans. Elle lui vient de son père décédé depuis longtemps en laissant six héritiers qui ont fait un partage à l'annable entre eux."

2^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Guérin~~

Dr Gouffier

~~Hallambat~~

N° 303

N° 137 des revendications.

Enquête concernant le nre Mohovali dit Huepalu portant le n° 137 des revendications.

Celaud'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Evar, âgé de 37 ans, cultivateur demandant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Toata appartient à Mohovali depuis 10 ans. Elle lui vient de son défunt père décédé depuis longtemps en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux."

2^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu

apres serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les Jeus, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Groueffler Kaltanbach

N° 304

N° 139 des revendications

Enquête concernant le sien Raverio portant le n° 439 des revendications.

Cesauz lui, six mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tavatunumui, âgé de 29 ans, cultivateur demandant à attuaia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sien Raverio possède depuis longtemps la terre Beivoda, elle lui vient de son défunt père qui est mort en laissant quatre héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les Jeus, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Groueffler Kaltanbach

N° 305

N° 440 des revendications

Enquête concernant le sien Bonatiui et Muo, portant le n° 440 des revendications.

Cesauz lui, six mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Melihans, âgé de 54 ans, cultivateur demandant à attuaia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sien Barratini possède la terre Pavio depuis au moins 30 ans; elle lui vient de son défunt père qui a laissé six héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Vaiamui, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les Jeus, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Groueffler Kaltanbach

N° 306

N° 441 des revendications

Enquête concernant le nom Omikai, portant le n° 441 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Haukera, âgé de 29 ans, cultivateur demandant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"Le nom Omikai possède la terre Maikuku depuis au moins 200 ans, elle lui vient de son père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux..."

2^e Caheta, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Magnin~~

Gaspillez ~~Hallanabek~~

N° 307

N° 443 des revendications

Enquête concernant le nom Bavatini portant le n° 443 des revendications.

Ce jour-là six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gavatimini, âgé de 39 ans, cultivateur demandant à Atustua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Malana née à Atustua appartient depuis longtemps à Bavatini, elle lui vient de son père adoptif Vivichita qui est décédé sans héritier..."

2^e Kwei, âgé de 44 ans environ, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Magnin~~

Gaspillez ~~Hallanabek~~

N° 308

N° 444 des revendications

Enquête concernant le nom Taikivahani portant le n° 444 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Vacitetini, âgé de 30 ans, cultivateur demandant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

Le ruis Gavatini possédait depuis longtemps la terre à Komsei, il la tenait de son père adoptif Kavauna. Je vais quitter à sonne verbalement cette terre à son fils adoptif le jeune Gethivaliani (Rafwleian)

2^e Kavauna, âgé de 18 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Groueffler~~ ~~Vallambal~~

N° 309

Enquête concernant les frères Griet, portant le n° 445 des revendications.

Cependant lui, dit mai mil muf cent quatre, ont comparu:

1^e Vaximi, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Beanovaha appartient aux frères depuis plusieurs années. C'est moi qui y fais le esphah, pour le compte des sœurs Griet. »

2^e Gavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, déclare:

« Les frères Griet possèdent de la terre Beanovaha depuis plusieurs années et personne ne leur en conteste la propriété. »

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Groueffler~~ ~~Vallambal~~

N° 310

Enquête concernant le ruis Bernohomui portant le n° 449 des revendications.

Cependant lui, dit mai mil muf cent quatre, ont comparu:

1^e Meihans, âgé de 51 ans, cultivateur à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Bernohomui a la possession effective de la terre Gethiti depuis longtemps; elle lui vient de son arrière bolis dont il est l'unique héritier. »

9^e Tawatini oï Muo, âgé de 51 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouffier~~ G. Gouffier ~~H. Lestambat~~ H. Lestambat

N° 311

N° 450 des revendications

Enquête concernant le rium Tawatini portant le n° 450 des revendications.

Cesauï-lui six-mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tawatini, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuata qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Tawatini a la possession effective de la terre Kauha depuis au moins 20 ans, elle lui vient de son défunt père à qui a laissé un autre héritier qui a fait un partage avec « son père. »

2^e Hili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouffier~~ G. Gouffier ~~H. Lestambat~~ H. Lestambat

N° 312

N° 451 des revendications

Enquête concernant le rium Tawatini portant le n° 451 des revendications.

Cesauï-lui, six-mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tawatini, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuata qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Tawatini a la possession effective de la terre Tokuli depuis 20 ans, elle lui vient de son défunt père qui a laissé « un autre héritier qui a fait un partage avec son père. »

2^e Hili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouffier~~ G. Gouffier ~~H. Lestambat~~ H. Lestambat



N° 313

N° 451 des revendications

Enquête concernant la femme Galiaokohitu portant le n° 451 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kili, âgé de 15 ans, cultivateur demeurant à Atuatu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cevaiotekaiti appartenait à la femme Galiaokohitu, elle lui vient de son défunt mari dont « elle est l'héritière en vertu des us et coutumes du pays... »

2^e Tavatini, âgé de 11 ans, cultivateur à Atuatu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W. Gouraud~~ ~~de Groffler~~ ~~Hattambat~~

N° 314

N° 453 des revendications

Enquête concernant la femme Beataovekutete, portant le n° 453 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Genatumunu, âgé de 19 ans, cultivateur demeurant à Atuatu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hatakamatuku née à Atuatu appartient « avec trois enfants de la défunte Venipoto, les n° 1^e Beataovekutete, « 1^e Karo et 3^e Motahu qui en possèdent sans trouble depuis « 20 ans... »

2^e Kavei, âgé de 14 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~W. Gouraud~~ ~~de Groffler~~ ~~Hattambat~~

N° 315

N° 454 des revendications

Enquête concernant le n° 454 des revendications.

Ce jourd'hui six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hokaketu, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à

atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le n^o 111 Galita a la possession effective de la terre Akukum depuis longtemps; elle lui vient de son défunt père Panahiti qui a laissé cinq autres héritiers. Un partage à l'annuelle a été fait entre les six enfants en est résulté... »

2^e Haukema, âgé de 19 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

M. Guérinot G. Goffe Haltombof

N^o 316

Enquête et contre-enquête concernant le n^o 111 Pahutini (Hua) portant le n^o 455 des revendications, et la femme Hakaikukuhiva (Léontine).

Enquête.

Ces deux-là, six mois plus tard qu'entre, ont comparé:

1^e Caipitikihi, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haanai - Caipitikihi appartenait depuis très longtemps à la défunte femme de Pahutini. Il y a environ 40 ans, j'ai mis quelques bœufs sur cette terre avec l'autorisation de la tête femme. Je n'ai jamais entendu dire que la femme Makiria, tante de la tête Hakaikukuhiva, avait des droits sur cette terre... »

2^e Listchle, âgé de 50 ans environ, éleveur demeurant à Taiohaze, après serment prêté, déclare:

« Il y a environ 25 ans, j'ai acheté beaucoup à prendre sur le dit terrain et je me suis toujours admis à Pahutini à dire j'ai toujours payé ces bœufs. Jamais la femme Makiria qui savait cela, n'a protesté... »

Contre-enquête.

Ce même jour, six mois plus tard qu'entre, est comparé:

1^e Oktini, âgé de 41 ans, chef de district à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ignore à qui appartient la terre Haanai - Caipitikihi... »

2^e Taichiti, âgé de 17 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait

+ de bœufs
mais S. G. K.



la même déclaration que ci-dessus.

Ces enquête et contre-enquête faites sous la forme administrative ont été closes et arrêtées, les jours, mois et au cours dessus.

Les membres de la commission

~~McGinnis~~ Geography ~~Kalkanbay~~

九三

Enquête concernant le nom Constantini portant le n° 456 des avendiations.

Cependant, six mois plus tard, c'est d'autre, ou
comptez.

15. Kwei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à
Atien-qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Carrakumui à la possession effective de la terre
« Chrépukha depuis longtemps, il la tient de son défunt
« père dont il est l'unique héritier... »

2^e Kiki, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu
où ses serments furent faits, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et années dessus.

Les membres de la commission

318

Énquête concernant le ruisseau Haver, portant le
n° 457 des revendications.

Ce jour-là, six mai mil neuf cent quatre, ont
compté :

10^e Carratumini, âgé de 39 ans, cultivateur demeure au
Chemin des Fis, après sermon prieé, nous a déclaré :

« Xavier possède la terre Panache depuis longtemps, elle
« lui vient de sa défunte mère qui a laissé un autre héritier.
« Je sais qu'un partage a été fait entre les deux héritiers de
« la vite défunte...»

2^e Caipitikins, âgé de 50 ans, cultivateur à Attikivik, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête fait sous la forme administrative a été
close et arrêtée les deux mois et un jour dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Grunewald~~ M. Grunewald Waltambach

N^o 319

N^o 458 des revendications

Enquête concernant la femme Galvaa portant le n^o 458 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Huwei, âgé de 64 ans, cultivateur demandant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La femme Galvaa possède depuis longtemps la terre Huamie; elle lui vient de son défunt père qui a été décédé en laissant trois autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les quatre héritiers en dit défunt."

2^e Tawatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demandant à Atuatua, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feus, mais il en que dessus

Les membres de la commission

~~Mr Guérin~~ S. Graville ~~H. Lattimbae~~

N^o 320

N^o 459 des revendications

Enquête concernant la femme Galvaa, portant le n^o 459 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Huwei, âgé de 64 ans, cultivateur demandant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La femme Galvaa possède depuis longtemps la terre Hatahau; elle lui vient de sa défunte mère qui est décédée en laissant trois autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les quatre héritiers de la dite défunte."

2^e Tawatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur à Atuatua, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feus, mais il en que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérin~~ S. Graville ~~H. Lattimbae~~

N^o 321

N^o 460 des revendications

Enquête concernant la femme Gauanoko, portant le n^o 460 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:



1^e Gouatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurent
à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Briowoh possède la terre Gemmuk de-
puis longtemps, elle lui vient de son défunt père. Je sais
qu'un partage à l'annable a été fait entre les huities
et du est défunt... »

2^e Kawai, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihen après
serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr G. L. H. Kaltanbach~~

Dr Groffley ~~Kaltanbach~~

N° 322

Enquête concernant la femme Briowoh, por-
tant le n° 461 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont
compris:

1^e Gouatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurent
à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Briowoh possède la terre Malina de-
puis longtemps, elle lui vient de son défunt père. Je sais
qu'un partage à l'annable a été fait entre les huities en
est défunt... »

2^e Kawai, âgé de 44 ans, cultivateur demeurent à Atihen
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr G. L. H. Kaltanbach~~

Dr Groffley ~~Kaltanbach~~

N° 323

Enquête concernant la femme Briowoh, por-
tant le n° 461 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont
compris:

1^e Gouatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurent
à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Briowoh possède depuis longtemps la terre
Hatai, elle lui vient de son défunt père. Je sais qu'un partage

« à l'amiable a été fait entre les héritiers ou est décédé...
2^e Kawai, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihen, après
avoir déclaré, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grouillet~~

~~O. Grouillet Hattambap~~

N° 324

Enquête concernant le rium Bernoitaheta, portant le n° 463 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
compagnie:

1^e Tanatumumi, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre l'appartient appartenait à Bernoitaheta et à sa
sœur Pintele, ils la tenaient de leur défunte mère et en possèdent
depuis longtemps. »

2^e Kawai, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihen, après son
avoir déclaré, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grouillet~~

~~O. Grouillet Hattambap~~

N° 325

Enquête concernant le rium Bernoitaheta, portant
le 464 des revendications.

Ce jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont compagnie,

1^e Tanatumumi, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à
Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre aliipata appartenait à Bernoitaheta et à sa
sœur Pintele; ils la tenaient de leur défunte mère et en possèdent
depuis longtemps. »

2^e Kawai, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihen, après son
avoir déclaré, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grouillet~~

~~O. Grouillet Hattambap~~



Cette enquête, faite sous la forme administrative a été
clôturé et arrêtée les faits, mais il en que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~

~~de Grouvelley~~ ~~Hallambat~~

N° 331

Enquête concernant le vien Caipitikino, portant
le n° 471 des revendications.

Cependant six marimilunis sont quatre, ont comparu:

1^e Tawatumuni, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à
Atiava qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le vien Caipitikino possède la terre Pohutu depuis
au moins 20 ans; elle lui vient de son défunt père Vitihi
dont il est l'unique héritier... »

2^e Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihui, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été clôturé et arrêtée les faits, mais il en que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~

~~de Grouvelley~~ ~~Hallambat~~

N° 332

Enquête concernant le vien Tawatumuni, por-
tant le n° 472 des revendications.

Cependant six marimilunis sont quatre, ont comparu:

1^e Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à
Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le vien Tawatumuni possède la terre Ootua depuis au
moins 20 ans, elle lui vient de son défunt oncle Palutini. Il
a partagé à égalité entre les deux héritiers en son défunt... »

2^e Kili, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été clôturé et arrêtée les faits, mais il en que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~

~~de Grouf. dey~~ ~~Hallambat~~

N^o 333

N^o 473 des revendications

Enquête concernant le nom Puhunu portant le n^o 474 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hauwa, âgé de 28 ans, cultivateur demeurant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Le nom Puhunu possède la terre Teahetieea depuis longtemps. Elle lui vient de son défunt père adoptif Puhunu & décédé sans héritier. »

2^e Hokakahu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Goumard~~ Dr Gouffrey ~~Wattam~~^{le}

N^o 334

N^o 475 des revendications

Enquête concernant le nom Gouatini, portant le n^o 475 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Gavatini, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Le nom Gouatini possède depuis longtemps la terre Papua bruka, elle lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier. »

2^e Poco, âgé de 40 ans, cultivateur à Atapu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Goumard~~ Dr Gouffrey ~~Wattam~~^{le}

N^o 335

N^o 476 des revendications

Enquête concernant le nom Goupuna, portant le n^o 476 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hoaiputoka, âgé de 66 ans, cultivateur à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré :



La terre Gehrado appartient à Beapua et à ses deux frères les n°^s Attilim et Puecatatai. Elle leur vient de leur défunt père Pantuan. Ils en ont la possession officielle depuis plus de vingt ans.

2^e Tariatumumu, âgé de 39 ans, cultivateur à Atihau qui, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessous.

Les membres de la commission

~~M. G. Grapillay~~

Grapillay Haltambar

N° 336

Enquête concernant le sieur Taipikaihai, portant le n° 478 des revendications.

Cependant, dix mille mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Kanna, âgé de 18 ans, cultivateur à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

La terre Montaeva a été vendue, sans aucun acte, à Taipikaihai par le n° Meihano, il y a environ 15 ans. Depuis cette époque Taipikaihai en gère sans trouble.

2^e Taipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessous.

Les membres de la commission

~~M. G. Grapillay~~

Grapillay Haltambar

N° 337

Enquête concernant le sieur Meihano, portant le n° 479 des revendications.

Cependant, dix mille mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Taipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

Le sieur Meihano possède la terre Anotako depuis au moins 50 ans, elle lui vient de son défunt père « dont il est l'unique héritier ».

2^e Hobakakotai, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jeans, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Groulx~~

~~Dr Groulx~~

~~Hallamby~~

N° 338

Enquête concernant le sieur Meihano, portant le n° 480 des revendications.

Ces audi' luis, six mois mil mercent quatre, ont comparu:

1^e Gaipikitkino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atikau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Meihano possède la terre Motarabli depuis au moins 30 ans; elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier... »

2^e Hokaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jeans, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Groulx~~

~~Dr Groulx~~

~~Hallamby~~

N° 339

Enquête concernant le sieur Meihano, portant le n° 481 des revendications.

Ces audi' luis, six mois mil mercent quatre, ont comparu:

1^e Gaipikitkino, âgé de 50 ans, cultivateur donnant à Atikau qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Meihano possède depuis longtemps la terre à Kavapulii. Elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays... »

2^e Hokaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jeans, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Groulx~~

~~Dr Groulx~~

~~Hallamby~~

N° 340

N° 483 des revendications

Enquête concernant le ruisseau Hauputoka, portant le n° 483 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e, Kavei, âgé de 54 ans, cultivateur à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Taata appartenait depuis très longtemps au ruisseau Hauputoka. Elle lui vient de son défunt père. Je n'ai pas eu partage à l'annable a été fait entre les deux huites en dit défunt. »

2^e, Gaipitikino, âgé de 50 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Guérin~~ de Gruyère Hattamaf

N° 341

N° 491 des revendications.

Enquête concernant la femme Citua, portant le n° 491 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e, Hauputoka, âgé de 64 ans, cultivateur demeurement à Atihau qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La femme Citua possède la terre Karirantiki depuis 10 ans. Elle lui vient de son défunt grand-père. Un partage à l'annable a été fait entre les trois huites en dit défunt. »

2^e, Meihano, âgé de 56 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Guérin~~ de Gruyère Hattamaf

N° 342

N° 492 des revendications

Enquête concernant la femme Citua, portant le n° 492 des revendications.

Ce jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e, Hauputoka, âgé de 64 ans, cultivateur à Atihau

qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La femme Bitua possède la terre Hbaekme depuis plus de 10 ans, elle lui vient de son grand-père décédé depuis cette époque en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage avec la femme Bitua..."

2^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur du même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours suivants, mais pas que sans

Les membres de la commission

M. Gouyette

O. Gaujot

Hallanbach

N° 343

Enquête concernant la femme Bitua, portant le n° 493 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Hamapitakha, âgé de 61 ans, cultivateur d'Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La femme Bitua possède la terre Hamapin depuis plus de 10 ans; elle lui vient de son défunt grand-père qui a laissé deux autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les trois héritiers du défunt..."

2^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur du même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours suivants, mais pas que sans

Les membres de la Commission

M. Gouyette

O. Gaujot

Hallanbach

N° 344

Enquête concernant le lieu Geharotaipri, portant le n° 494 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur dénonçant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Iohai appartient à Geharotaipri depuis longtemps; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif"



1^e Beohaha, décédé sans héritier..

2^e Hottaketeu âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. G.

de Goutteau

Haltambap

N° 345

Enquête concernant le n^o 495 des revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparé :

1^e Meihano, âgé de 50 ans, cultivateur démenant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Gaekew appartient depuis longtemps à Gehaaotaipi ; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif « Beohaha, décédé sans héritier.. »

2^e Hottaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu qui, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. G.

de Goutteau

Haltambap

N° 346

Enquête concernant le n^o 496 des revendications.

Cejourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparé :

1^e Meihano, âgé de 50 ans, cultivateur démenant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Guahavaï appartient depuis longtemps à Gehaaotaipi ; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif « Beohaha, décédé sans héritier.. »

2^e Hottaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. G.

de Goutteau

Haltambap

N° 347

N° 497 des revendications

Enquête concernant le rium Gehuadoisip, portant le n° 497 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf, ont comparu:

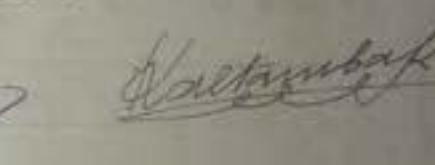
1^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hontahana appartient depuis longtemps à Gehuadoisip; elle lui a été donnée par son père adoptif Gehuado, décédé sans héritier... »

2^e Hobakotu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sur la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gaujillo  Mr. Haltamabek

N° 348

N° 501 des revendications

Enquête concernant la femme Otto Marie-blanc portant le n° 501 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf, ont comparu:

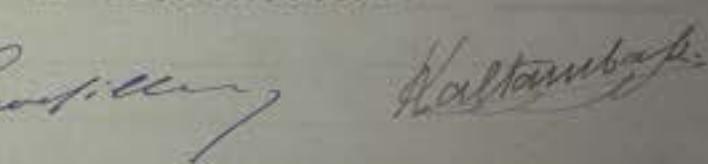
1^e Kamputoka, âgé de 64 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tofrapuro appartient à la femme Otto Marie-blanc (épouse), elle lui vient de son père qui a laissé trois héritiers dont un le rium Otto, Joseph, est fils puin depuis longtemps; les deux autres ont fait leur partage entre eux... »

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sur la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Mr. Gaujillo  Mr. Haltamabek

N° 349

N° 502 des revendications

Enquête concernant le rium Otto (Oens) portant le n° 502 des revendications.

Ces deux-là, six mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf, ont comparu:

1^e Kamputoka, âgé de 64 ans, cultivateur à Atihen



qui, après sermon fait, nous a déclaré :
— *Le temps Véritable est venu à Ottawa.*

"La terre Voitaneke appartenait à Otto, Gens, depuis longtemps,
a elle lui vient de son defunt pere decede en laissant trois heritiers dont
"un, Joseph, est defunt depuis longtemps, les deux autres ont
a fait un partage entre eux..."

L^e GRI, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, ap-
pement prisé, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les juifs, noirs et autres seuls.

Les membres de la commission

Enquête concernant le virus Otto (arens) portant
le n° 503 des revendications.

Ce jour d'aujourd'hui, six mai mil neuf cent quatre-vingt
comptant.

11. Kauifutokka, âgé de 64 ans, cultivateur à Atikam qui, après s'ennuyant près de la rivière a déclaré:

"La terre bénanci appartient au nom Otto, Bens
elle lui a été donnée, il y a 17 ans, par le fermier Adrien;
depuis cette époque il en a la possession effective."

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après examen fréte, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les faits, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Énigme concernant le rium Otto (ouens) portant le n° 504 ses revendications.

Ces deux lisiés n'ont pas eu de quatuor, ont
composé :

1^e Kauputoka, âgé de 64 ans, cultivateur à Atihau qui, après s'ement pûtre, nous a déclaré:

"La terre Penfus appartient au mari Otto (Oren)
"elle lui a été donnée il y a 17 ans par la femme Hatraitte.

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après
avoir été frêlé, mais a fait une déclaration confirmant la

previous.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été mise
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mo. Government~~ G. G. Gilley

H. L. Tammalap

N° 352

N° 510 des revendications

Enquête concernant le nom Esputokha portant
le n° 510 des revendications.

Cependant, dix mois et neuf mois quatre, ont
écoulé.

1^e Ewan, âgé de 37 ans, cultivateur demeure à Akhem,
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Mankaputuputu appartient depuis plus de
100 ans à Esputokha, elle lui vient de sa défunte mere adoptive
« Gratahohs décédée sans héritier. »

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mo. Government~~ G. G. Gilley

H. L. Tammalap

N° 353

N° 511 des revendications.

Enquête concernant le nom Kentohai portant
le n° 511 des revendications.

Cependant, dix mois et neuf mois quatre, ont
écoulé.

1^e Taichitar, âgé de 47 ans, cultivateur demeure à
Akhem qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hootahennu appartient depuis longtemps à
Kentohai, elle vient de sa mere décédée en laissant ses héritiers qui
ont fait un partage entre eux. »

2^e Crikacimui, âgé de 37 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Mo. Government~~ G. G. Gilley

H. L. Tammalap

N° 354

des revendications

Enquête concernant la femme Titipupukle portant le n° 512 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Cui, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titipupukle possède la terre Gohiho'o depuis longtemps. Elle lui vient de son défunt père Hahn. » Il décide en laissant six héctares qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Manitini, âgé de 60 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

m. G. Grasset

de Grasset

Hallanbach

N° 355

N° 513 des revendications.

Enquête concernant la femme Titipupukle portant le n° 513 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titipupukle possède la terre Gohiti depuis longtemps. Elle lui vient de son défunt père Hahn qui est décédé en laissant six héctares qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Manitini, âgé de 60 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

m. G. Grasset

de Grasset

Hallanbach

N° 356

N° 514 des revendications.

Enquête concernant le siège Mohovalhi, portant le n° 514 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Utulete, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Lavalanui appartenait à Mohorahi depuis longtemps, elle lui vient de son père adoptif décédé sans héritier...
2^e Hailini, âgé de 51 ans, cultivateur au même lieu, après sement jure, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessin.

Les membres de la commission

M. G. Guérard

G. Proust

Waltermuller

N° 357

N° 516 des revendications.

Enquête concernant la femme Nohea Justine, portant le n° 516 des revendications.

Cependant lui six mas sul nuf ont quatre, ont comprennent:

1^e Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après sement jure, nous a déclaré,

« La terre Maravao appartenait depuis longtemps à la femme Nohea. Elle lui vient de son défunt père Hahn, décédé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux...»

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement jure, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessin.

Les membres de la commission

M. G. Guérard

G. Proust

Waltermuller

N° 358

N° 517 des revendications

Enquête concernant la femme Nohea Justine portant le n° 517 des revendications.

Cependant lui, six mas sul nuf ont quatre, ont comprennent:

1^e Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Atihui qui, après sement jure, nous a déclaré,

« La terre Pinmea appartenait depuis longtemps à la femme Nohea. Elle lui vient de son défunt père Hahn, décédé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux...»

2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après sement jure, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouyouwe~~ o Grenfель ~~H. Astambaf~~

N° 359

N° 518 des revendications

Enquête concernant le sieur Gavatini, portant le n°
518 des revendications.

Ce jour-là, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^e Hockakotu, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Geteiko appartient à Gavatini depuis long-
temps; elle lui vient de son défunt père Phahn, décédé en
laisinant six héritiers qui ont fait un partage entre eux.

2^e Vaitetimi, âgé de 30 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmando la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Gouyouwe~~ o Grenfель ~~H. Astambaf~~

N° 360

N° 519 des revendications.

Enquête concernant la femme Titipuputke, por-
tant le n° 519 des revendications.

Ce jour-là, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur à Atihui qui, après
serment prêté, nous a déclaré:

La terre Hockakie appartient depuis longtemps à la
femme Titipuputke; elle lui vient de son défunt père Phahn,
décidé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux.

2^e Vaitelimi, âgé de 38 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Gouyouwe~~ o Grenfель ~~H. Astambaf~~

N^o 361

N^o 521 des revendications.

Enquête concernant la femme Bernaukatsuho portant le n^o 521 des revendications.

Ce jeudi hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

Le terre Guano affr.

1^e Matamii, âge de 18 ans, cultivateur demeurent à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré,

"La terre Guano appartient à la veuve Bernaukatsuho qui la tint de son défunt mari décédé dans le courant de l'année 1903."

2^e Cavatini, âge de 41 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les feux, moins et au greve dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Gouinot~~ olGrosclerc ~~Hallambal~~

N^o 362

N^o 522 des revendications.

Enquête concernant la veuve Bernaukatsuho, portant le n^o 522 des revendications.

Ce jeudi hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Matamii, âge de 38 ans, cultivateur demeurent à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Caoutchouc appartient à la veuve Bernaukatsuho à lui venant de son défunt mari décédé dans le courant de l'année 1903."

2^e Cavatini, âge de 41 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, moins et au greve dessus.

Les membres de la Commission

~~Mr. Gouinot~~ olGrosclerc ~~Hallambal~~

N^o 363

N^o 524 des revendications.

Enquête concernant le murs Caipitaittai, portant le n^o 524 des revendications.

Ce jeudi hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Meihaw, âge de 55 ans, cultivateur demeurent à



atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Caipitakai a la possession effective de la terre Behennahipo, depuis au moins 20 ans. »

2^e Kanna, âgé de 18 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

de Grottelin

Haltambat

N^o 364

Enquête concernant le sien Cavatini, portant le n^o 525 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Vraitelini, âgé de 30 ans, cultivateur demandant à atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sien Cavatini possède la terre Sopoti depuis longtemps; elle lui vient de son défunt père Halmi, décédé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Hokakketu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Grottelin

Haltambat

N^o 365

Enquête concernant le sien Kibi portant le n^o 516 des revendications.

Cependant, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Cavatini âgé de 40 ans, cultivateur demandant à atihui qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Puaau appartenait depuis très longtemps à la femme Aapu, elle l'a donnée il y a 10 ans à Kibi qui en a goutt sans trouble depuis cette époque... »

2^e Vraitelini, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée, les jours, mois et an que dessous.

Les membres de la commission.

W. Gouraud *S. Grapillier* *H. Lattambay*

N° 366

N° 527 des revendications.

Enquête concernant le nom Kauha, portant le
n° 527 des revendications.

Ce jourd'hui, dix muis mil neuf cent quatre, ont
compagné:

1^e Cavatini, âgé de 41 ans cultivateur demeurant à Utikou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Guittui appartient depuis longtemps au sieu
à Kauha ; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'uni
ique héritier en vertu des us et coutumes du pays... »

2^e Vauxtetini, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessous.

Les membres de la Commission

W. Gouraud *S. Grapillier* *H. Lattambay*

N° 367

N° 528 des revendications

Enquête concernant la femme Kusatohi, portant
le n° 528 des revendications.

Ce jourd'hui, dix muis mil neuf cent quatre, ont
compagné:

1^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à
Utikou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Kusatohi a la possession effective de la terre Namukhi-
Oisophai depuis 15 ans. Cette terre lui a été donnée par Kauha, qui
n'a pas d'enfant. »

2^e Vauxtetini, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessous.

Les membres de la Commission

W. Gouraud *S. Grapillier* *H. Lattambay*



N° 368

N° 519 des revendications

Enquête concernant le iiii Montgomery & Justin portant le n° 519 des revendications.

Cependant lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Haukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapka qui, après sement fructé, nous a déclaré:

« La terre Hekkeaki appartenait au iiii Montgomery & Justin, depuis 9 ans; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e La femme Gabiautini âgée de 30 ans, cultivateuse au même lieu, après sement fructé, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les feux, moins et au que dessus.

Les membres de la commission:

~~W.Y.G.~~ ~~W.G. Elling~~ ~~Kaltanabap~~

N° 369

N° 530 des revendications.

Enquête et contre-enquête concernant la femme Vaekahu, portant le n° 530 des revendications.

Cependant lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Georo, âgé de 74 ans, cultivateur demeurant à Akapka qui, après sement fructé, nous a déclaré:

« Les villages Hakeku et Hakkalea appartiennent incontestablement à la femme Vaekahu depuis la mort de son père, le iiii Moanatin (Stanislas). Tous les individus qui ont déclaré des lots de terre sur ces villages n'ont aucun droit car depuis la mort en est Stanislas ils n'en ont plus la possession et si ils avaient cette possession avant la mort de cet homme, c'était par complaisance et c'est la-dessus qu'ils se sont basés pour faire leurs démonstrations. »

2^e Gekouommu, âgé de 37 ans, chef du district d'Akapka après sement fructé, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Contre-enquête.

Ce même jour, seize mai mil neuf cent quatre ont comparu:

1^e La femme Hemette âgée de 70 ans, cultivateuse demeurant à Akapka qui, après sement fructé nous a déclaré:

« Je ne sais pas si ceux qui ont déclaré des terres sur les villages Hakeku et Hakkalea ont des droits sur ces terres, mes parents ont cultivé et habité les deux terres, mais cela avant la mort de Stanislas. »

2^e Mai, Rere, âge de 57 ans, cultivateur à avoué que,
après sement prêté, nous a déclaré :

« Les terres déclarées par Hokane et les autres, ont appartenues
à leurs défunt parents, mais depuis la mort de Stanislas, il n'y a
que la femme Valette qui fait effectivement ses deux valles
à revendiquer par elle... »

Ces enquêtes et contre-enquête faites sous la forme
administratives ont été closes et arrêtées, les faits, vus et
au que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gauthier~~ ~~Alcros~~ ~~Waltz~~

N° 330

N° 531 des revendications

Enquête concernant le vén. Marai, portant le n° 531
des revendications.

Ce jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^e Hankive, âge de 40 ans, cultivateur demeurant à
Akape qui après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre Capuhito appartient depuis longtemps à Marai,
elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé deux honties, lesquels
ont fait un partage entre eux... »

2^e Kiriimui, âge de 48 ans, cultivateur au même lieu
après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les faits, vus et au que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gauthier~~ ~~Alcros~~ ~~Waltz~~

N° 331

N° 532 des revendications

Enquête concernant le vén. Marai, portant le n°
532 des revendications.

Ce jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^e Hankive, âge de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape
qui après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre Oi-Oii appartient depuis longtemps à Marai,
elle lui vient de sa mère décédée en laissant deux honties qui
ont fait un partage entre eux... »

2^e Kiriimui, âge de 48 ans, cultivateur au même
lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration



confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Groulx
N° 332

Enquête concernant le rium Montgomery (Justin) portant le n° 533 ses revendications.

Ces jours-là, seize mai mil mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hinukivie, âge de 40 ans, cultivateur demandant à Akaspia qui, après son mariage, vivait avec lui.

La terre fermée des deux lot. Piana-Vane et Monkaaki, appartenant depuis 6 ans à Montgomery (Justin), elle lui vient de sa mère, adoptive Juicie sans héritier.

2^e Kinniemi, âge de 48 ans, cultivateur au même lieu, après son mariage, vivait avec lui et fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Groulx
N° 333

Enquête concernant le rium Montgomery (Justin) portant le n° 534 ses revendications.

Ces jours-là, seize mai mil mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hinukivie, âge de 40 ans, cultivateur demandant à Akaspia qui, après son mariage, vivait avec lui.

La terre Hareika appartient au rium Montgomery (Justin) depuis 6 ans, elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé un autre héritier, un partage a été fait entre les deux héritiers de cette famille.

2^e Kinniemi, âge de 48 ans, cultivateur au même lieu, après son mariage, vivait avec lui et fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Groulx

Kaltanibek



N° 334

N° 535 des revendications

Enquête concernant le nom Montgomery Justin, portant le n° 535 des revendications.

Cesauñd lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont compo-

gné :

- 1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape,

qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Hamati appartenant au nom Montgomery (Justin) a depuis 5 ans, elle lui vient de son père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kinnimini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été

close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Gauthier de Grouville Haltambay

N° 335

N° 536 des revendications

Enquête concernant la femme Behenotaoie portant le n° 536 des revendications.

Cesauñd lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont compo-

gné :

- 1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape,

qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Kanchaha appartenant depuis 20 ans à la femme Behenotaoie, elle lui vient de son père décédé en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kinnimini âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été

close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. Gauthier de Grouville Haltambay

N° 336

N° 537 des revendications

Enquête concernant la femme Behenotaoie portant le n° 537 des revendications.

Cesauñd lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont compo-

gné :

- 1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape,

qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Ceivipoto appartenant depuis 20 ans à la femme Behenotaoie, elle lui vient de son père décédé en laissant sept



héritiers qui ont fait un partage entre eux...

2^e Rémicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W. Gouvernet~~ ol Gravillier ~~Hallambay~~

N° 337

Enquête concernant le sien Georo, portant le n° 538 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hanukiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kapetape appartient depuis au moins 100 ans au sien Georo. Elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^e Rémicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W. Gouvernet~~ ol Gravillier ~~Hallambay~~

N° 338

Enquête concernant le sien Georo, portant le n° 539 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hanukiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akape qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tetuacheani appartient à Georo depuis au moins 100 ans. Elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^e Rémicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W. Gouvernet~~ ol Gravillier ~~Hallambay~~

N° 379

Enquête concernant le nom Georo portant le n° 540 des revendications.

N° 540 des revendications.

Cesardi lui, seize mai mil neuf cent quatre, est confondu:

1^e Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Perehu appartient à Georo depuis au moins 40 ans; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays."

2^e Hinimini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la commission

M. Guérinot s. Gouffier

Wattambale

N° 379

Enquête concernant le nom Georo portant le n° 541 des revendications.

N° 541 des revendications.

Cesardi lui, seize mai mil neuf cent quatre, est confondu:

1^e Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Hauko appartient à Georo depuis au moins 40 ans; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays..."

2^e Hinimini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la commission

M. Guérinot s. Gouffier

Wattambale

N° 380

Enquête concernant le nom Georo, portant le n° 542 des revendications.

N° 542 des revendications.

Cesardi lui, seize mai mil neuf cent quatre, est confondu:

1^e Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Puitepuru appartient à Georo depuis 40 ans; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays..."

2^e Hinimini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu



après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~M. Goussard~~ M. Goussard

Haltambay

N° 381

Enquête concernant le siège Georo, portant le n° 543 des revendications.

Ces quatre hommes, seize mois moins ou égal quatre, ont comparu:

1^e Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Ceotopute appartient à Georo depuis au moins 40 ans, elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays."

2^e Kiniemini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration, confirmant la précédente.

cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~M. Goussard~~ M. Goussard

Haltambay

N° 382

Enquête concernant le siège Georo, portant le n° 544 des revendications.

Ces quatre hommes, seize mois moins ou égal quatre, ont comparu:

1^e Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Beapute appartient à Georo depuis au moins 40 ans; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays."

2^e Kiniemini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~M. Goussard~~ M. Goussard

Haltambay

N^o 383

N^o 545 des revendications.

Enquête concernant le viseur Teikituihuae, portant le n^o 545 des revendications.

Ce jour d'aujourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Henukive, âgé de 40 ans, cultivateur demandant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Horae appartenait depuis longtemps à Teikituihuae, elle lui vient de son père adoptif Motatai et il a été son héritier. »

2^e Kiniuini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grasphley~~ ~~D. Grasphley~~ ~~Kaltenthaler~~

N^o 384

N^o 546 des revendications.

Enquête concernant le viseur Teikituihuae, portant le n^o 546 des revendications.

Ce jour d'aujourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Henukive, âgé de 40 ans, cultivateur demandant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Punahae appartenait depuis longtemps à Teikituihuae, elle lui vient de son père adoptif Motatai décédé sans héritier. »

2^e Kiniuini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

~~M. Grasphley~~ ~~D. Grasphley~~ ~~Kaltenthaler~~

N^o 385

N^o 547 des revendications.

Enquête concernant le viseur Teikituihuae, portant le n^o 547 des revendications.

Ce jour d'aujourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Henukive, âgé de 40 ans, cultivateur à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Poehakaki appartenait depuis longtemps à Teikituihuae, elle lui vient de son père décédé en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »



2^e Kemicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grusellier~~

~~Haltanibaf~~

N° 386

N° 548 des revendications

Enquête concernant le sieur Holin, portant le n° 548 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Cahaintini, âgée de 30 ans, cultivateuse demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Ahamaa appartenait à Holin depuis 12 ans, il l'a achetée à cette époque à la femme Keraata...

2^e Kemicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grusellier~~

~~Haltanibaf~~

N° 387

N° 549 des revendications.

Enquête concernant le sieur Holin, portant le n° 549 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont compris:

1^e Cahaintini, âgée de 30 ans, cultivateuse demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Chakanpe-Voritikos appartenait à Holin depuis 12 ans, il l'a achetée à cette époque à la femme Keraata...

2^e Kemicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grusellier~~

~~Haltanibaf~~

N° 388

N° 550 des revendications

Enquête concernant le nom Kiniuini, Piros, portant le n° 550 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hunkwe, âgé de 60 ans, cultivateur demeure à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vainpoi appartient à Kiniuini depuis 30 ans, elle lui vient de sa femme décédée en le laissant tout héritier de ses biens, en vertu des us et coutumes en pays... »

2^e Manai, âgé de 17 ans, cultivateur à Akapu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouverneur~~ P. Gouff. de J. Nattambal

N° 389

N° 551 des revendications

Enquête concernant le nom Kiniuini, portant le n° 551 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hunkwe, âgé de 60 ans, cultivateur demeure à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Hahaline appartient à Kiniuini depuis environ 30 ans, il l'a achetée à cette époque au n° 1^e Mitka... »

2^e Manai, âgé de 17 ans, cultivateur à Akapu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouverneur~~ P. Gouff. de J. Nattambal

N° 390

N° 552 des revendications

Enquête concernant la femme Horapu, portant le n° 552 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Cekipoe, âgé de 51 ans, cultivateur demeure à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Manavarahochi appartient depuis 15 ans à la femme Horapu ; elle lui vient de ses défunte parents à la mort en laissant un autre héritier avec lequel elle a fait un partage à l'amiable... »



2^e Hinukhoe, âgée de 40 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. J. Groulx *El professeur* *Hattambaré*

N° 391

Enquête concernant la femme Hiaapu, portant le n° 553 ses revendications.

Cependant, siège maïs mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Certkipoe, âgée de 31 ans, cultivateur à Akapa qui après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Kakimmo appartient à la femme Hiaapu depuis 25 ans; elle lui vient de ses défunte parents décédés en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux."

2^e Hinukhoe, âgée de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. J. Groulx *El professeur* *Hattambaré*

N° 392

Enquête concernant la femme Hiaapu, portant le n° 554 ses revendications.

Cependant, siège maïs mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Certkipoe, âgée de 32 ans, cultivateur à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Belachette appartient depuis 15 ans à la femme Hiaapu, elle lui vient de ses parents décédés en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux."

2^e Hinukhoe, âgée de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

M. J. Groulx *El professeur* *Hattambaré*

N^o 393

N^o 555 des revendications.

Enquête concernant la femme Hiaipu, portant le n^o 555 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^e Tekkipoe, âge de 32 ans, cultivateur demeurant à Akapra,
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Miokki appartient depuis 25 ans à la femme
Hiaipu; elle lui vient de ses défunts parents décédés en laissant
deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Henukive, âge de 40 ans, cultivateur du même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouin~~

Algriffier

~~H. St. Georges~~

N^o 394

N^o 556 des revendications.

Enquête concernant la femme Ceepu (Isabelle) portant le n^o 556 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^e Tekkenoumu, âge de 37 ans, chef ou direct d'akapra
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Bealissa appartient depuis longtemps à la
femme Ceepu, elle lui vient de son défunt père adoptif décédé
sans héritier. »

2^e Henukive, âge de 40 ans, cultivateur du même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouin~~

Algriffier

~~H. St. Georges~~

N^o 395

N^o 557 des revendications.

Enquête concernant la femme Ceepu (Isabelle) portant le n^o 557 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^e Tekkenoumu, âge de 37 ans, cultivateur, chef ou di-
rect d'akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Varkahati, appartenant depuis 15 ans à la femme
Ceepu, elle lui vient de son défunt père adoptif décédé sans
laisser d'héritier. »

2^e Homukive, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement fréquent, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.
Cette enquête fait sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. George~~

~~Olga S. Elling~~

~~Naltayubek~~

N° 396

Enquête concernant le femme Cehonciapua, portant le n° 558 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akopa qui, après sement fréquent, nous a déclaré:

« La terre fermée des trois lots Kotiuspu - Avakua - Vaipio, appartient depuis 19 ans à la femme Cehonciapua; elle lui a vient de son défunt père Nide en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Cekkamumur, âgé de 37 ans, chef du district d'Akopa, après sement fréquent, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. George~~

~~Olga S. Elling~~

~~Naltayubek~~

N° 397

Enquête concernant le sieur Gerua, portant le n° 559 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akopa qui, après sement fréquent, nous a déclaré:

« La terre Geruanamuhu appartient à Gerua depuis 14 ans; elle lui vient de sa défunte mère Vorehakaiti décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Cekkipoe, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu après sement fréquent, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. George~~

~~Olga S. Elling~~

~~Naltayubek~~

N° 398

Enquête concernant le n^e 398, portant le n^e 560 des revendications.

N° 560 des revendications

Ces jours-ci, seize mai-mil nufs eut quatre, ont comparu:

1^e Kinneumi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurent à Akapu qui, après sement fréti, nous a déclaré:

« La terre Gekuhokum appartenait depuis 9 ans à Amile, il l'a achetée à cette époque à la femme Hiapu. »

2^e Marai, âgé de 37 ans, cultivateur demeurent à Akapu après sement fréti, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, murs et au que dessus.

Les membres de la commission

~~olgroup, dsg~~

Kaltzuboff

N° 399

Enquête concernant le n^e Gekuhokupuamea portant le n^e 561 des revendications.

N° 561 des revendications

Ces jours-ci, seize mai-mil nufs eut quatre, ont comparu:

1^e Ceikipoe, âgé de 51 ans, cultivateur demeurent à Akapu qui, après sement fréti, nous a déclaré:

« La terre Miotar appartenait à Gekuhokupuamea depuis 13 ans, il l'a achetée à cette époque à la femme Hiapu. »

2^e Amile, âgé de 36 ans, cultivateur au même lieu, après sement fréti, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, murs et au que dessus.

Les membres de la commission

~~olgroup, dsg~~

Kaltzuboff

N° 400

Enquête concernant le n^e Goro, portant le n^e 562 des revendications.

N° 562 des revendications

Ces jours-ci, seize mai-mil nufs eut quatre, ont comparu:

1^e Ceikipoe, âgé de 52 ans, cultivateur à Akapu qui, après sement fréti, nous a déclaré:

« La terre Gepahake appartenait à Goro depuis 9 ans; il l'a achetée à cette époque à la femme Hiapu. »

2^e Amile, âgé de 36 ans, cultivateur au même lieu, après sement fréti, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.



Cette enquête, faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W.G. Grasfitter

Haltzabek

N° 401

Enquête concernant la femme Cahiantini, portant le n° 563 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hinieini, âgé de 48 ans, cultivateur à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Matrelmati appartient aux nommées Cahiantini et Behorotiani, elle la tiennent de leur défunte mère et en jouissent depuis longtemps. »

2^e Hauktiao, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W.G. Grasfitter

Haltzabek

N° 402

Enquête concernant la femme Cahiantini, portant le n° 564 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hinieini, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hocapa appartient aux nommées Cahiantini et Behorotiani qui la tiennent de leur défunte mère et en jouissent depuis longtemps. »

2^e Hauktiao, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été clôturée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W.G. Grasfitter

Haltzabek

N° 403

N° 565 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise), portant le n° 565 des revendications.

Cefaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukioe, âge de 60 ans, cultivateur demeurant à Akafua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Keatia appartenait à la femme Pota depuis 27 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e Kinnicimii, âge de 48 ans, cultivateur du même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guillet~~

~~s Grasillier~~

~~Hattabwobé~~

N° 404

N° 566 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise), portant le n° 566 des revendications.

Cefaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukioe, âge de 60 ans, cultivateur demeurant à Akafua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kinnicimii appartenait à la femme Pota depuis 27 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e, Kinnicimii, âge de 48 ans, cultivateur du même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guillet~~

~~s Grasillier~~

~~Hattabwobé~~

N° 405.

N° 567 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise), portant le n° 567 des revendications.

Cefaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukioe, âge de 60 ans, cultivateur demeurant à Akafua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gankheos appartenait à la femme Pota depuis 27 ans, la tenant de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e Kiniemui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goumby~~
M. Goumby

Kontambay

N° 406

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n° 568 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Henrikiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akafra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tekorave appartient depuis 27 ans à la femme Pota; elle lui vient de sa défunte mère, dont elle est l'unique héritière... »

2^e Kiniemui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goumby~~
M. Goumby

Kontambay

N° 407

Enquête concernant la femme Pota (Louise), portant le n° 569 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Henrikiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akafra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haecci, appartenant à la femme Pota depuis 27 ans, elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e Kiniemui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goumby~~
M. Goumby

Kontambay

N^o 408

N^o 570 des revendications

Enquête concernant la femme Pota Denice, portant le n^o 570 des revendications.

Cependant, seize mais mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Hinukive, âge de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Takinta appartient à la femme Pota depuis 8 ans, elle lui a été donnée par son père adoptif, le n^o George, qui n'a pas d'enfant... »

2^e Hinukive, âge de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission:

~~M. Gouraud~~

S. Gouffray

Kaltanoff

N^o 409

N^o 573 des revendications

Enquête concernant la femme Kewata portant le n^o 573 des revendications.

Cependant, seize mais mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Hinukive, âge de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Betahoa appartient depuis 15 ans à la femme Kewata; elle lui vient de sa sœur mère décédée en laissant à deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Tekonoumu, âge de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission:

~~M. Gouraud~~

S. Gouffray

Kaltanoff

N^o 410

N^o 574 des revendications

Enquête concernant la femme Kewata portant le n^o 574 des revendications.

Cependant, seize mais mil neuf cent quatre, ont comparé:

1^e Tekonoumu, âge de 37 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Pawhe appartient à la femme Kewata depuis 15 ans, elle lui vient de sa sœur mère décédée en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Cahiautini, âgée de 30 ans, cultivateuse au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~No 411~~

~~de Grouville~~

~~Kaltumbal~~

N° 411

Enquête concernant la femme Kerauate, portant le n° 575 des revendications.

Cejourdhui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tekoroumu, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Teiviofiki appartenait à la femme Kerauate depuis 15 ans, elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant deux héctares qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Cahiautini, âgée de 30 ans, cultivateuse au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~No 412~~

~~de Grouville~~

~~Kaltumbal~~

N° 412

Enquête concernant la femme Cahiautini portant le n° 577 des revendications.

Cejourdhui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Thunkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atapu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Antaevaahua appartient depuis 10 ans à la femme Cahiautini, elle lui a été donnée par son père adoptif Motte décédé depuis longtemps. »

2^e Teikipoe âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~No 413~~

~~de Grouville~~

~~Kaltumbal~~

N^o 413

N^o 578 des revendications

Enquête concernant la femme Tahiantini portant le n^o 578 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e. Hikitike, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Tahiantini appartient depuis 10 ans à la femme Tahiantini, elle lui a été donnée par sa mère adoptive à la femme Hikitiki déudice depuis longtemps."

2^e. Teikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W^o Gouverneur~~

~~W^o Gouverneur~~

~~Haltambe~~

N^o 414

N^o 579 des revendications

Enquête concernant la femme Tahiantini, portant le n^o 579 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e. Hikitike, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Kainina appartient depuis plus de 10 ans à la femme Tahiantini, elle lui a été donnée par sa mère adoptive Kuhie déudice depuis longtemps, sans laines d'héritier."

2^e. Teikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W^o Gouverneur~~

~~W^o Gouverneur~~

~~Haltambe~~

N^o 415

N^o 580 des revendications

Enquête concernant le ruisseau Kimeini portant le n^o 580 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e. Hikitike, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapia qui, après serment... nous a déclaré:

"La terre Baonhan appartient à Kimeini depuis plusieurs années, il l'a achetée à Teikitiko qui en avait la possession effective depuis très longtemps..."

2^e Teukipoe, âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~ olivier leb

~~Hattamby~~

N^o 416

Enquête concernant le n^o 581 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Haukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Haukiva appartient depuis longtemps à " Chuitaipi; elle lui vient de sa défunte mère décédée en " laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux..."

2^e Kini ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~ olivier leb

~~Hattamby~~

N^o 417

Enquête concernant le n^o 580 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Haukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Lehanwa appartient à Georo depuis très " longtemps, elle lui vient de son épouse pire dont il est " l'unique héritier..."

2^e Kini ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Gouraud~~ olivier leb

~~Hattamby~~

N° 418

N° 583 des revendications

Enquête concernant le sienz Gervais (René) portant le n° 583 des revendications.

Cesauz lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Honukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Haataketu appartient depuis 20 ans à Gervais, elle a été donnée par son père adoptif, le sr Gervais Jérôme sans héritier..."

2^e Kiri ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les faits, moins d'un que dessus.

Les membres de la commission

~~M. J. Bourget~~

de Grot. Ellig

Haltamoff

N° 419

N° 587 des revendications

Enquête concernant la femme Hikitaini Henriette portant le n° 587 des revendications.

Cesauz lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Honukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Trinitatella, appartient à la femme Hikitaini depuis 15 ans; elle lui vient de son défunt père Patahi décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux."

2^e Kiri ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les faits, moins d'un que dessus.

Les membres de la commission

~~M. J. Bourget~~

de Grot. Ellig

Haltamoff

N° 420

N° 588 des revendications

Enquête concernant le sienz Gertiliao Jean portant le n° 588 des revendications.

Cesauz lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Honukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré:



+ faite sous

~~1139 101 L~~

La terre de lait manu ci appartenait depuis 10 ans au 1^e Teitihaa, elle lui a été donnée par son père adoptif le nommé Akahu qui n'a pas d'enfant..

2^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête ~~confirme~~ la forme administrative a approuvé, un recours en justice a été clos et arrêté, les faits, moins et au que dessus.

~~1139 101 L~~

Les membres de la commission

~~1139 101 L~~ ~~de Gau, Henry~~

~~Hallanibat~~

N° 421

N° 589 des revendications.

Enquête concernant le siège Teitihaa, Jean portant le n° 589 des revendications.

L'apôtre lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Packawai appartenait depuis 10 ans au 1^e Teitihaa; elle lui a été donnée par son père adoptif Akahu qui n'a pas d'enfant..

2^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été clos et arrêté les faits, moins et au que dessus.

Les membres de la commission

~~1139 101 L~~ ~~de Gau, Henry~~

~~Hallanibat~~

N° 422

N° 590 des revendications.

Enquête concernant le siège Tekonoumu portant le n° 590 des revendications

L'apôtre lui seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Voihakotika appartenait à Tekonoumu depuis environ 10 ans; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux..

2^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a

éte close et arrêtée les yeux, mais et au que dessus.

Les membres de la commission

M. Gouillay

Hallambek

N° 423

Enquête concernant le siège Gekououm, portant
le n° 591 des revendications.

Cesoud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Kini ci nni, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à
Akpa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ouchu appartient à Gekououm depuis environ
10 ans; elle lui vient de son défunt père adoptif Geklitotobé
à dieudé sept héritiers... »

2^e Houkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sans la forme administrative, a
été close et arrêtée les yeux, mais et au que dessus.

Les membres de la commission

M. Gouillay

M. Gouillay

Hallambek

N° 424

Enquête concernant le siège Gekououm portant
le n° 592 des revendications.

Cesoud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
composé:

1^e Kini ci nni, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akpa
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Faitua appartient à Gekououm depuis
10 ans; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant
à sept héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^e Houkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative, a
été close et arrêtée les yeux, mais et au que dessus.

Les membres de la commission

M. Gouillay

M. Gouillay

Hallambek

N° 425

N° 593 des revendications

Enquête concernant le sium Tekanoumu, portant le n° 593 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ei mui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Pintatama appartient à Tekanoumu depuis environ 14 ans; elle lui a été donnée par sa mère adoptive, la née Gekitotohe, décédée sans héritier... »

2^e Henrikose, âgé de 60 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et corrigée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Grouvelly~~

~~Hattabaf~~

N° 426

N° 594 des revendications.

Enquête concernant le sium Tekanoumu, portant le n° 594 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ei mui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaiapa appartient depuis 20 ans au sium de Tekanoumu; elle lui a été donnée par son père adoptif Kuhn décédé sans héritier... »

2^e Henrikose, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et corrigée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Grouvelly~~

~~Hattabaf~~

N° 427

N° 595 des revendications.

Enquête concernant le sium Tekanoumu, portant le n° 595 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ei mui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Gévalhalle appartient à Gekanoumu depuis au moins 10 ans; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux...

2^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W.G. Grunewald~~

s. Grunewald

Hattambof

N° 428

Enquête concernant le sieur Gekanoumu, portant le n° 596 des revendications.

Cependant lui, seize mais mil neuf cent quatre, est comparu.

1^e Kini ci-nui, âgé de 68 ans, cultivateur demeurant à akapia qui, après sement prêté, nous a déclaré:

La terre Vaikiehala appartient à Gekanoumu depuis 16 ans, elle lui a été donnée par sa mère adoptive la née Gekitotohe, décédée sans héritier...

2^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W.G. Grunewald~~

s. Grunewald

Hattambof

N° 429

Enquête concernant le sieur Marai, portant le n° 597 des revendications.

Cependant lui, seize mais mil neuf cent quatre, est comparu.

1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à akapia qui, après sement prêté, nous a déclaré:

La terre Oakintà appartient au sieur Marai depuis 110 ans; il l'a acheté, sans titre, au sieur Hokane...

2^e Kini ci-nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W.G. Grunewald~~

s. Grunewald

Hattambof



N° 430

N° 598 des revendications

Enquête concernant le sieur Marai, portant le n° 598 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

"La terre Kotike appartient à Marai depuis 20 ans environ ; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux..."

2^e Kini eimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. Gouverneur~~ *Dr. prof. Dray*

Kaltanbach

N° 431

N° 599 des revendications.

Enquête concernant le sieur Marai, portant le n° 599 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

"La terre Houtueua appartient depuis 20 ans, à Marai, elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé deux héritiers qui ont fait un partage entre eux..."

2^e Kini eimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr. Gouverneur~~ *Dr. prof. Dray*

Kaltanbach

N° 432

N° 600 des revendications.

Enquête concernant la femme Behenotaisa, portant le n° 600 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :



La terre abikkalma appartient à la femme Gehenotaiwa depuis plus de 20 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux.

2^e Kini ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W.G. Gammie~~

~~B. Grappling~~

~~Haltamabah~~

N° 433

N° 601 des revendications

Enquête concernant la femme Gehenotaiwa, portant le n° 601 des revendications.

Ce jeudi-hui, seize mai mil muf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukio, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

La terre Capuivi appartient à la femme Gehenotaiwa depuis environ 20 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux.

2^e Kini ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~W.G. Gammie~~

~~B. Grappling~~

~~Haltamabah~~

N° 434

N° 602 des revendications.

Enquête concernant la femme Gehenotaiwa, portant le n° 602 des revendications.

Ce jeudi-hui, seize mai mil muf cent quatre, ont comparu:

1^e Homukio, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

ces quatre lots Vachia - Titiata - Oputoi et Parica appartiennent depuis 20 ans à la femme Gehenotaiwa, elle les tient de sa défunte mère décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux.

2^e Kini ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-



- ment la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M G~~ oliver Ellay

~~Haltamoff~~

N° 435

Enquête concernant le surnom Hunkioe, portant le n° 603 des revendications.

Cependant, seize mai mil muis eut quatre, ont confirmé :

1^e Manai, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

La terre Pukkava appartient à Hunkioe depuis au moins 30 ans ; elle lui a été donnée par son père adoptif Moimatapua, décédé sans héritier...

2^e Onike, âgé de 36 ans, cultivateur demeurant à akapa, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M G~~ oliver Ellay

~~Haltamoff~~

N° 436

Enquête concernant le surnom Hunkioe, portant le n° 604 des revendications.

Cependant, seize mai mil muis eut quatre, ont confirmé :

1^e Manai, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré :

La terre Kahupati appartient depuis 30 ans à Hunkioe ; elle lui a été donnée par son père adoptif, le s^r Moimatapua, décédé sans héritier...

2^e Onike, âgé de 36 ans, cultivateur demeurant à akapa, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M G~~ oliver Ellay

~~Haltamoff~~

N° 437

N° 605 des revendications

Enquête concernant le siège Teikitivo, portant le n° 605 des revendications.

Ce jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ci mi, âge de 48 ans, cultivateur demeurant à Atakpa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Henni appartient à Teikitivo depuis longtemps, il la tient de ses défunt parents. Deedee en laissant un autre héritier, la femme Gekouoapue qui a fait un partage à l'amiable avec son frère Teikitivo... »

2^e Hounkive, âge de 40 ans, cultivateur du même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les deux mois et au que dessus.

Les membres de la commission

N° 438

N° 606 des revendications.

Enquête concernant le siège Teikitivo, portant le n° 606 des revendications.

Ce jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ci mi, âge de 48 ans, cultivateur demeurant à Atakpa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ataria appartient à Teikitivo depuis longtemps. Elle lui vient de ses défunt parents Deedee en laissant une autre héritière, la femme Gekouoapue qui a fait un partage à l'amiable avec son frère Teikitivo... »

2^e Hounkive, âge de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les deux mois et au que dessus.

Les membres de la commission

N° 439

N° 607 des revendications

Enquête concernant le siège Teikitivo, portant le n° 607 des revendications.

Ce jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kini ci mi, âge de 48 ans, cultivateur demeurant à



akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré.

"La terre Ceketece appartient à Beikitiuso depuis longtemps,
elle lui vient de ses parents parents décédés en laissant une autre
hierarchie, la femme Cekonapua qui a fait un pacte à
l'annable avec son frère Beikitiuso..."

2^e Hanukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N° 440

Enquête concernant le sieur Beikitiuso, portant
le n° 608 des revendications

Cependant lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comptabilisé:

1^e Kini ci nni, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant
à akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La terre Kokina appartient depuis 20 ans, à Beikitiuso,
elle lui vient de son défunt père adoptif Kanihi décédé en lais-
sant un héritier, le sieur Maras, qui a renoncé depuis long-
temps à ses droits sur cette terre..."

2^e Hanukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N° 441

Enquête concernant le sieur Otto Louis Philippe
portant le n° 609 des revendications.

Cependant lui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comptabilisé:

1^e Hay Paul, âgé de 47 ans, commerçant demeurant à
akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

"La vallée de Haapapam appartient au sieur Otto depuis
au moins 15 ans. J'en suis le locataire depuis environ une
quinzaine d'années."

2^e Gekawummi, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~ ~~de Gouttellay~~ ~~Haltambar~~

N° 442

Enquête concernant la femme Horukka (Melanie) portant le n° 611 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Gekitukoo, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Gaoihiae qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre fermée sur trois lots Gakihueo - Haeikka et a Saipu appartient depuis 40 ans à la femme Horukka, elle a lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e Horukka, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~ ~~de Gouttellay~~ ~~Haltambar~~

N° 443

Enquête concernant la femme Bahiautini, portant le n° 611 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Horukka, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à akapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Campaa appartient à la femme Bahiautini depuis 13 ans. Elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e Gekawummi, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Mr Guérinot~~ ~~de Gouttellay~~ ~~Haltambar~~



N° 444

N° 613 des revendications

Enquête concernant la femme Geepu, portant le n° 613 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Homkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Ataci appartient depuis 15 ans à la femme Geepu ; elle lui a été donnée par son père adoptif le rieur Leikiomatini décédé sans héritier... »

2^e Kini si un, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

117

ol GuiffreyKaltzuboff

N° 445

N° 614 des revendications

Enquête concernant la femme Geepu, portant le n° 614 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Homkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Akahapai appartient à la femme Geepu depuis 15 ans, elle lui a été donnée par son père adoptif le rieur Leikiomatini décédé sans héritier... »

2^e Kini si un, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

118

ol GuiffreyKaltzuboff

N° 446

N° 615 des revendications.

Enquête concernant le rieur Leikiomatini, portant le n° 615 des enquêtes.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Kini si un, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapu qui, après serment prêté, nous a déclaré :

La terre Kohukiu appartenant à Teikiummatini depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère Cahiapeehuini décédée en laissant un autre héritier disparaître depuis 15 ans environ.

2^e Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

M. Gouverneur *W. George* *Kaltanibah*

N° 447

N° 616 des revendications.

Enquête concernant le nom Teikiummatini, portant le n° 616 des revendications.

Cependant lui, seize mair mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kiniemini, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akape qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ceprototake appartient à Teikiummatini depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant un autre héritier disparaître depuis environ 15 ans. »

2^e Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

M. Gouverneur *W. George* *Kaltanibah*

N° 448

Enquête concernant le nom Teikiummatini, portant le n° 617 des revendications.

Cependant lui, seize mair mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Kiniemini, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akape qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hakana appartient à Teikiummatini depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant un autre héritier qui a disparu depuis environ 15 ans. »

2^e Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.



Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.
Les membres de la commission.

~~M. Grouxillier~~

~~Hallambat~~

N° 449

Enquête concernant le sieur Teitiummatini, portant le n° 618 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Kim ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Bevaikuretu appartient à Teitiummatini depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant un autre héritier qui a disparu depuis 15 ans. »

2^e Henrikine, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grouxillier~~

~~Hallambat~~

N° 450

Enquête concernant le sieur Ah-Wan (Léon) portant le n° 620 des revendications.

Cependant, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^e Tekawum, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Akapra qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Makuelitu appartient à Ah-Wan depuis au moins 15 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier... »

2^e Henrikine, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les feux, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Grouxillier~~

~~Hallambat~~

N° 451

N° 623 des nominations.

Enquête concernant la femme Roanne (Nathalie), épouse ah-Wen, portant le n° 623 des nominations.

Ce jour-là, seize mai mil muf est quatre, ont comparu :

1^e Tekonwuu, âgé de 37 ans, cultivateur demeurent à Akapia qui, après sement prêté, nous a déclaré :

« La terre Tekonwuu appartient depuis très longtemps au sens Kahnukokko; je sais qu'il a donné cette terre à ma fille adoptive, la nommée Roanne (Nathalie), épouse ah-Wen (Leon). »

2^e Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après sement prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W.G. Green E. Gosselin

Kontambek